

Annexe à la délibération D2020_0204

Préambule

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée délibérante est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le code général des collectivités dans ses articles L2312-1 et 3, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ainsi que le décret 2016-841 précisent le formalisme du ROB.

Le président de l'EPCI présente à l'assemblée délibérante, un rapport sur :

- *Les orientations budgétaires envisagées*
- *La présentation des engagements pluriannuels*
- *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette*
- *La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.*

La première partie de ce rapport présente la rétrospective financière 2017-2018 de l'agglomération. Une seconde partie est consacrée au contexte budgétaire et financier dans lequel se trouve Grand Cognac, à l'échelle nationale et selon les projections financières 2019-2023. Enfin, la troisième partie fixe les grandes orientations par politiques publiques pour 2020.

Sommaire

Préambule	1
1ère PARTIE : RETROSPECTIVE FINANCIERE 2017-2019 – une situation financière saine à préserver.....	5
1. Le budget principal de Grand Cognac	5
La section de fonctionnement	5
La section d'investissement	12
L'évolution de la situation financière entre 2017 et 2019 : analyse des ratios d'épargne et d'endettement.....	15
2. Les budgets annexes de Grand Cognac	16
Les budgets immobiliers : bâtiments économiques et pôle médical	16
Zones d'activités économiques et d'habitat	17
Transport	17
Déchets	18
Gemapi	19
Eau-assainissement.....	20
Chiffres clés consolidés	23
2ème PARTIE : CONTEXTE FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2021	25
Contexte économique national pour les collectivités.....	25
Bilan projeté 2020 et prospective financière 2020-2026	25
Cadrage budgétaire pour 2021 et projection de ratios	26
3ème PARTIE : LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES.....	29
Le budget principal.....	29
L'Enfance-Jeunesse : au service des enfants et de leurs parents	29
Une politique sportive composante de l'attractivité et de l'animation du territoire	30
Les actions et projets en faveur de la culture	31
Favoriser le développement économique sur le territoire	33
Accompagner le développement d'une filière autour du maraîchage	35
Le fleuve Charente.....	35
Relancer l'économie touristique locale	36
Une politique de l'habitat en faveur de l'accueil, de l'accès au logement et des logements dignes.....	38
Construire le territoire de demain.....	40
Lutter contre la désertification médicale	40
Soutenir le développement de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire et favoriser les conditions de vie étudiantes	41
La lutte contre le dérèglement climatique : le PCAET	42
La gestion des eaux pluviales.....	44
Les actions de communication de Grand Cognac, auprès des habitants, des élus et des agents	44

La structuration des services communautaires	46
Les budgets annexes.....	48
Les zones d'activité.....	48
Une politique de l'eau et de l'assainissement respectueuse de l'environnement et soucieuse de la qualité du service	49
Une politique de réduction des déchets.....	50
Le transport et la mobilité.....	51



Introduction

Les orientations budgétaires constituent un moment privilégié pour fixer le cadre des ambitions pour le territoire.

Les 3 années passées ont permis de poser des fondations solides à notre intercommunalité, tout en conciliant les impératifs financiers et le devenir des communes.

Le cap fixé en 2017 est tenu. La situation financière de l'agglomération est saine avec des indicateurs de solvabilité conformes aux objectifs. Toutefois, la prudence reste de mise tant les incertitudes persistent. La crise sanitaire a considérablement fragilisé l'économie nationale et internationale. Les impacts sur les ressources de l'agglomération sont difficiles à mesurer, tant en termes de volume financier que de calendrier. Si les impacts sur l'année 2021 s'annoncent peu importants, il est probable qu'ils puissent l'être sur les exercices futurs.

A cela s'ajoutent les impacts de la loi de finances et de la réforme fiscale en cours avec notamment la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impôts de production.

Dans ce contexte, les anticipations et les prévisions financières restent délicates et soumises à de forts aléas.

La surface financière de Grand Cognac à la clôture 2019 était de 127 millions répartis entre le budget principal et 24 budgets annexes :

- 15 budgets de lotissement (zones d'activités économiques et d'habitat)
- 4 budgets eau et assainissement
- 1 budget dédié aux mobilités
- 1 budget regroupant les bâtiments économiques dont 3 hôtels d'entreprises
- 1 budget pôle médical dédiée à la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire
- 1 budget affecté au service public des déchets
- 1 budget consacré à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

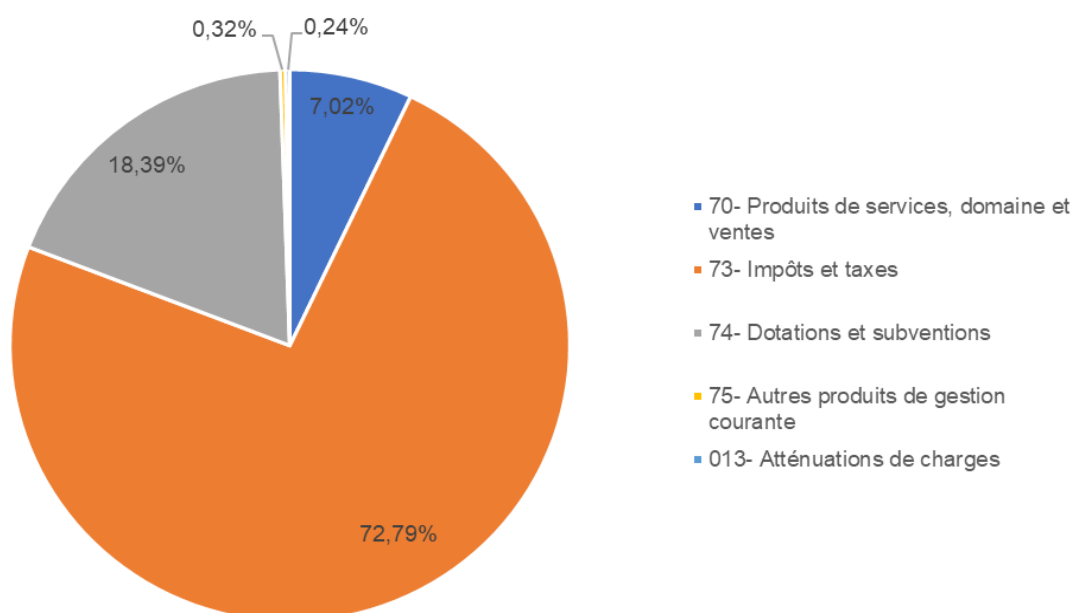
1. Le budget principal de Grand Cognac

La section de fonctionnement

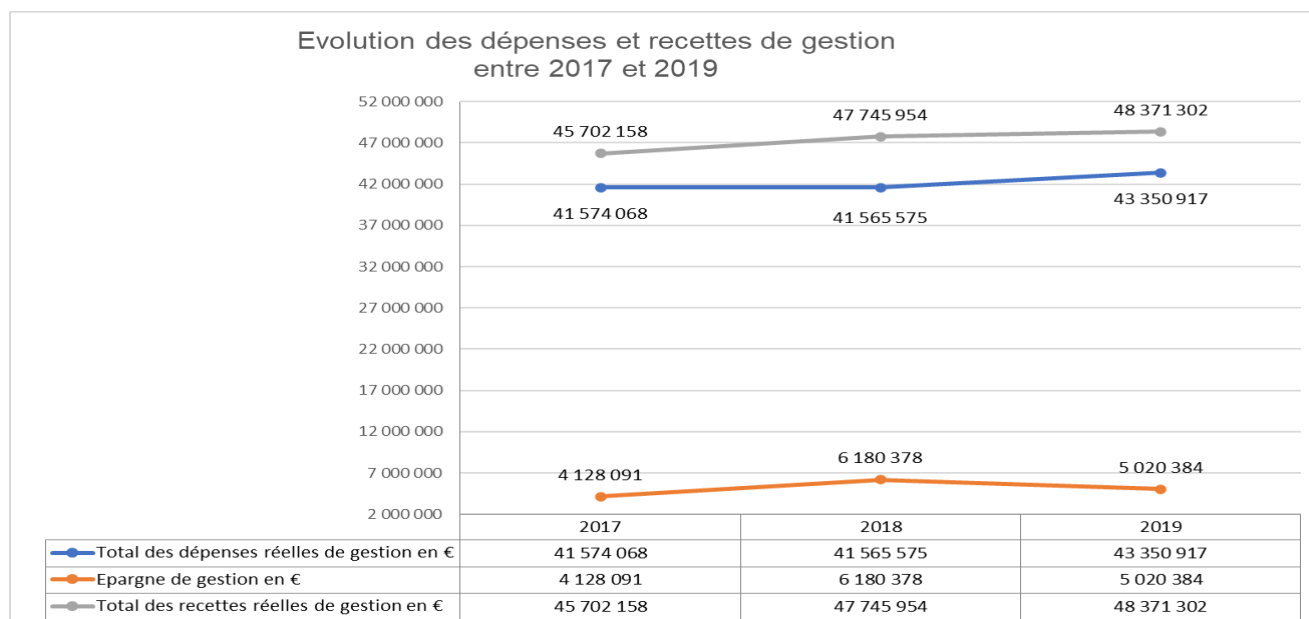
Les principales recettes de fonctionnement de Grand Cognac sont composées :

- Très majoritairement des produits fiscaux issus des ménages et des entreprises (taxes foncières, taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, contribution sur la valeur ajoutée, taxe sur les surfaces commerciales, taxe de séjour),
- Des dotations d'Etat et des participations de partenaires financiers (département, région, CAF ...)
- Des produits des services de l'agglomération.

Principales recettes de fonctionnement de Grand Cognac
(moyenne 2017-2018-2019)



La mise en œuvre de principes de prudence sur les 2 derniers exercices budgétaires (2018 et 2019) a permis de contenir les charges de fonctionnement. Malgré un fléchissement, Grand Cognac conserve, au regard des critères de bonne santé financière, une trajectoire satisfaisante de son épargne de gestion.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de près de 6% entre 2017 et 2019.

Les évolutions très marquées de certains chapitres d'une année sur l'autre sont essentiellement liées aux transferts de compétences. C'est notamment le cas entre 2018 et 2019 avec la rétrocession de la compétence scolaire et le transfert de la compétence enfance-jeunesse qui ont pour effet de réduire la chapitre 014 et d'augmenter les charges de personnel au chapitre 012.

	2017 réalisé	% section	2018 réalisé	% section	2019 réalisé	% section	Evolution 2017-2019
70- Produits de services, domaine et ventes	2 479 707,90	5,42%	3 116 422,92	6,47%	4 505 723,10	9,16%	81,70%
73- Impôts et taxes	33 541 034,96	73,29%	35 257 048,30	73,21%	35 365 243,47	71,86%	5,44%
74- Dotations et subventions	9 131 001,51	19,95%	8 776 923,27	18,23%	8 359 279,03	16,99%	-8,45%
75- Autres produits de gestion courante	74 995,27	0,16%	316 333,48	0,66%	63 087,17	0,13%	-15,88%
013- Atténuations de charges	128 034,24	0,28%	133 819,58	0,28%	77 968,96	0,16%	-39,10%
Total des recettes de gestion courante	45 354 773,88	99,10%	47 600 547,55	98,84%	48 371 301,73	98,29%	6,65%
76- Produits financiers	5 998,95	0,01%	4 529,36	0,01%	0,00	0,00%	-100,00%
77- Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	341 385,54	0,75%	140 876,76	0,29%	37 280,64	0,08%	-89,08%
Total des recettes réelles de fonctionnement	45 702 158,37	99,86%	47 745 953,67	99,15%	48 408 582,37	98,36%	5,92%
Opérations d'ordre	58 769,02	0,13%	55 919,40	0,12%	21 144,04	0,04%	-64,02%
Produits des cessions d'immobilisations	3 720,00	0,01%	355 180,00	0,74%	784 706,63	1,59%	20994,26%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	57 498 208,39	125,64%	58 086 063,02	120,62%	57 738 946,76	117,32%	0,42%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT	45 764 647,39	100,00%	48 157 053,07	100,00%	49 214 433,04	100,00%	7,54%

Focus sur les principales évolutions :

Les impôts et taxes (chapitre 73)

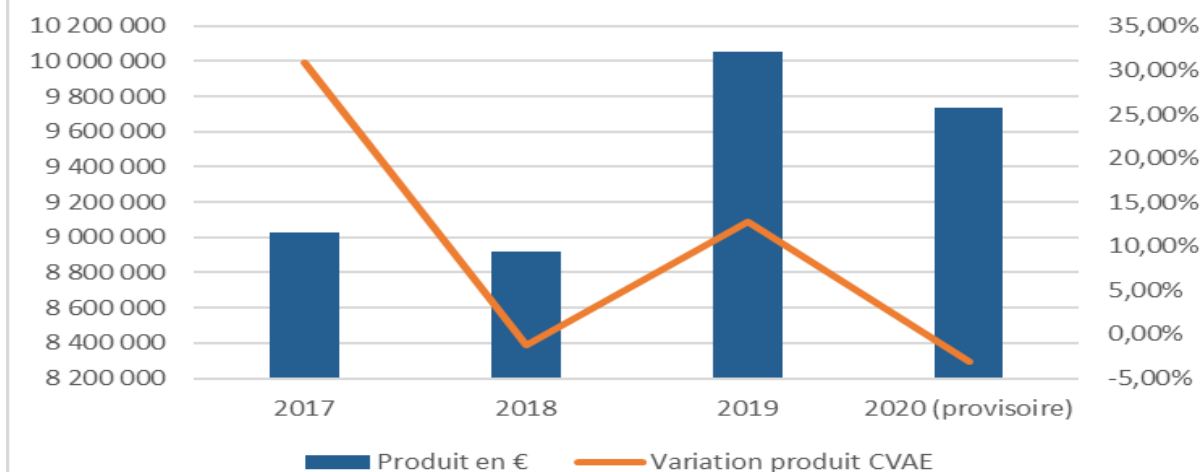
Le montant des produits de fiscalité a progressé de 5,4% entre 2017 et 2019. Conformément aux engagements pris à la création de l'agglomération, aucune hausse de taux n'a été pratiquée depuis 2017, l'augmentation des produits étant exclusivement liée à la croissance nominale et physique des bases.

La fiscalité économique est principalement composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). A celles-ci s'ajoutent d'autres taxes telles que la taxe de séjour ou encore l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

	2017	2018	2019	Evolution des produits 2017-2019
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)				
Taux	24,60%	24,60%	24,60%	
Bases en	44 006 682	44 318 420	48 115 639	
Variation bases CFE	6,23%	0,71%	8,57%	
Produit en €	10 814 460	10 903 675	11 836 774	9,45%
Variation produit CFE	6,11%	0,82%	8,56%	
Taux moyen des CA	26,72%	26,22%	26,80%	
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)				
Produit en €	9 030 027	8 916 528	10 053 225	11,33%
Variation produit CVAE	30,78%	-1,26%	12,75%	
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)				
Produit en €	1 251 696	922 427	1 046 884	-16,36%
Variation produit TASCOM	32,98%	-26,31%	13,49%	
IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU (IFER)				
Produit en €	255 669	251 111	255 436	-0,09%
Variation produit IFER	7,16%	-1,78%	1,72%	
TAXE DE SEJOUR				
Produit en €	119 510	121 903	245 168	105,14%
Variation produit taxe de séjour	7,66%	2,00%	101,12%	
FISCALITE ECONOMIQUE TOTALE				
Produit en €	21 471 362	21 115 644	23 437 487	9,16%
Variation produit total	16,77%	-1,66%	11,00%	

La fiscalité économique représente les deux tiers des recettes de fiscalité. Son produit a augmenté de plus de 9% sur la période. Malgré une progression constante de la CFE, les recettes de CVAE sont plus volatiles et peuvent afficher des variations importantes d'un exercice à l'autre. En effet, après une baisse de 1,26% entre 2017 et 2018, puis une augmentation de près de 13% représentant plus 1,1 M€ entre 2018 et 2019, la CVAE est de nouveau en baisse de 400 000 € en 2020 malgré une croissance continue de l'activité économique. Par conséquent, ces variations rendent difficiles les projections et invitent à la prudence pour la maîtrise de l'avenir.

Variations du produit de CVAE entre 2017 et 2020



Les produit de fiscalité issus des ménages est en progression de 4,8% entre 2017 et 2019, la taxe d'habitation représentant à elle seule 95% de ces produits. La démarche de dégrèvement puis de disparation progressive de l'imposition sur les résidences principales pourrait impacter fortement les recettes de Grand Cognac si cette ressource venait à être figée dans une dotation, avec le risque à termes, d'une intégration de cette dernière dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

	2017	2018	2019	Evolution des produits 2017-2019
TAXE D'ABITATION				
Taux	8,75%	8,75%	8,75%	
Bases TH	89 168 068	90 767 677	93 361 597	
Variation	0,90%	1,79%	2,86%	
Produit en €	7 802 206	7 942 172	8 169 870	4,71%
Variation	11,19%	1,79%	2,87%	
Taux moyen des CA	9,63%	8,69%	8,79%	
TAXE SUR LES PROPRIETES FONCIERES BATIES				
Taux	0,303%	0,303%	0,303%	
Bases TFB	91 664 256	93 207 094	99 029 628	
Variation	1,56%	1,68%	6,25%	
Produit en €	277 743	282 417	300 060	8,04%
Variation	2,24%	1,68%	6,25%	
Taux moyen des CA	2,31%	2,98%	3,07%	
TAXE SUR LES PROPRIETES FONCIERES NON BATIES				
Taux	3,27%	3,27%	3,27%	
Bases TFNB	5 444 527	5 531 313	5 625 830	
Variation	0,27%	1,59%	1,71%	
Produit en €	178 036	180 874	184 010	3,36%
Variation	0,27%	1,59%	1,73%	
Taux moyen des CA	5,16%	4,90%		
FISCALITE MENAGES				
Produit en €	8 257 985	8 405 463	8 653 940	4,79%
Variation	10,61%	1,79%	2,96%	

Les produits de services, du domaine et des ventes (chapitre 70)

Les principaux produits sont ceux liés à l'activité des équipements, aux remboursements de frais des budgets annexes mais aussi aux mises à disposition de personnel.

Article	2017	2018	2019	évolution 2017-2019
Total chapitre 70 - produits des services dont :	2 479 707,90	3 116 422,92	4 505 723,00	81,70%
Redevances services culturels (R7062)	102 060,00	104 836,00	174 312,00	70,79%
Redevances services sports et loisirs (R7063)	437 345,00	910 807,00	989 099,00	126,16%
Redevances et droits services sociaux (R7066)	183 679,00	223 229,00	803 954,00	337,70%
Redevances et droits services périscolaires (R7067)	354 316,00	383 619,00	279,00	-99,92%
Autres prestations de services (R7068)	0,00	313 509,00	805 756,00	
Personnel facturé (R7084)	313 945,00	478 595,00	1 187 303,00	278,19%
Remboursement de frais (R7087)	1 083 823,00	700 370,00	544 460,00	-49,76%
Autres	4 540,00	1 458,00	560,00	-87,67%

Ces recettes ont augmenté de manière significative depuis l'ouverture du complexe aquatique X'eau mais aussi avec le transfert des compétences enfance et jeunesse le 1er janvier 2019 engendrant de nouvelles recettes liées à la facturation et à la mise à disposition de personnel aux communes pour le périscolaire.

Les dotations et subventions (chapitre 74)

Depuis la bonification de 11% liée à la création de l'agglomération entre 2016 et 2017, représentant un total de 900 000 euros de dotations supplémentaires, Grand Cognac constate une baisse progressive mais limitée des dotations d'Etat qui se confirme également en 2020 pour atteindre -5,5% sur la période 2017/2020.

	2017	2018	2019	Evolution 2017-2019	2020 (provisoire)
Dotation d'intercommunalité en €	773 804	765 220	841 914	8,80%	915 076
Dotation de compensation en €	4 994 864	4 845 523	4 734 264	-5,22%	4 646 579
FPIC (prélèvement) en €	-680 918	-777 970	-816 411	19,90%	-975 000
DCRTP en €	1 602 719	1 602 719	1 587 467	-0,95%	1 587 467
FNGIR en €	2 708 566	2 705 658	2 707 729	-0,03%	2 707 729
Cumul des dotations et prélèvements	9 399 035	9 141 150	9 054 963	-3,66%	8 881 851
Evolution	10,8%	-2,7%	-0,9%		-1,9%

Atténuation de charges et autres produits de gestion courante (chapitres 013 et 75)

Les produits de gestion courante, correspondant aux revenus des immeubles et les atténuations de charges regroupant les remboursements de personnel ont connu une faible variation sur la période. Ces chiffres restent marginaux au regard du budget global puisqu'ils représentent en 2019 un total de 141 000 €.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 6% entre 2017 et 2019.

	2017 réalisé	% section	2018 réalisé	% section	2019 réalisé	% section	Evolution 2017-2019
011- Charges à caractère général	4 511 945,57	7,85%	5 155 509,09	10,71%	4 001 584,31	8,56%	-11,31%
012- Charges de personnel	10 664 915,57	18,55%	11 358 810,31	23,59%	15 583 378,08	33,32%	46,12%
014- Atténuations de produits	20 355 412,00	35,40%	18 850 573,85	39,14%	16 579 788,82	35,45%	-18,55%
65- Autres charges de gestion courante	5 401 514,97	9,39%	5 546 753,51	11,52%	7 186 166,18	15,37%	33,04%
Total des dépenses de gestion courante	40 933 788,11	71,19%	40 911 646,76	84,95%	43 350 917,39	92,70%	5,90%
66- Charges financières	375 300,76	0,65%	387 228,41	0,80%	378 514,51	0,81%	0,86%
67- Charges exceptionnelles	264 978,78	0,46%	266 700,18	0,55%	363 633,09	0,78%	37,23%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	41 574 067,65	72,30%	41 565 575,35	86,31%	44 093 064,99	94,29%	6,06%
Opérations d'ordre	1 626 517,28	2,83%	1 932 971,50	4,01%	2 670 296,85	5,71%	64,17%
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00%		0,00%	0,00	0,00%	
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	43 200 584,93	75,13%	43 498 546,85	90,33%	46 763 361,84	100,00%	8,25%

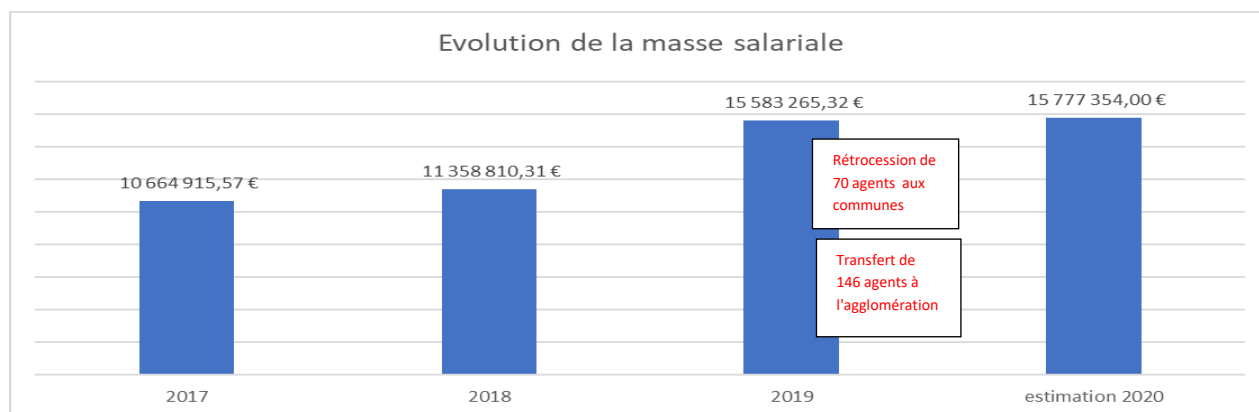
Focus sur les principales évolutions :

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les objectifs de redressement ont permis une diminution des charges à caractère général de plus de 11% sur la période 2017-2019, et ce malgré la rigidité de certains postes de dépenses tels que les fluides, l'entretien ou la maintenance des équipements et matériels qui représentent plus de 50% du total du chapitre.

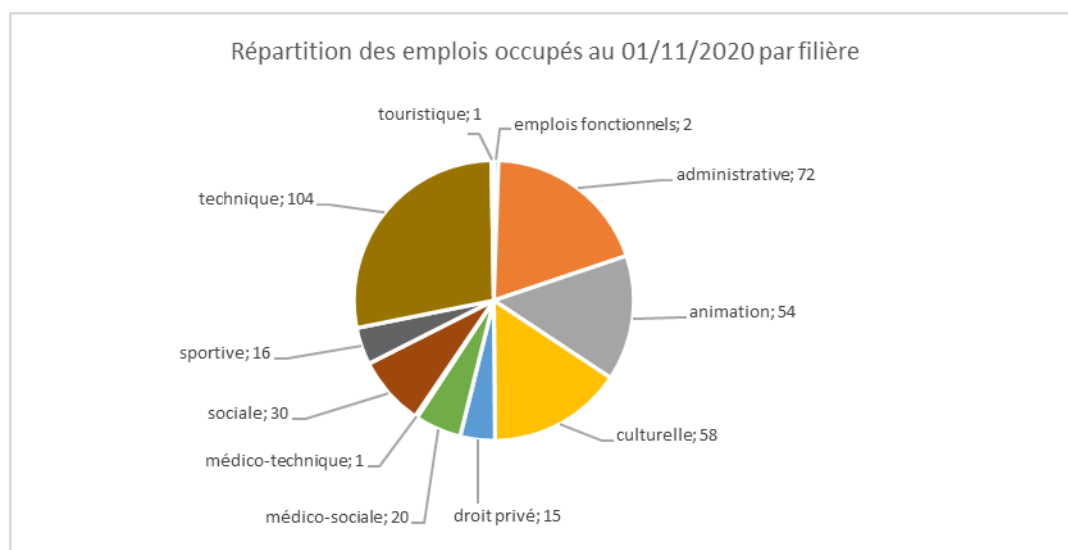
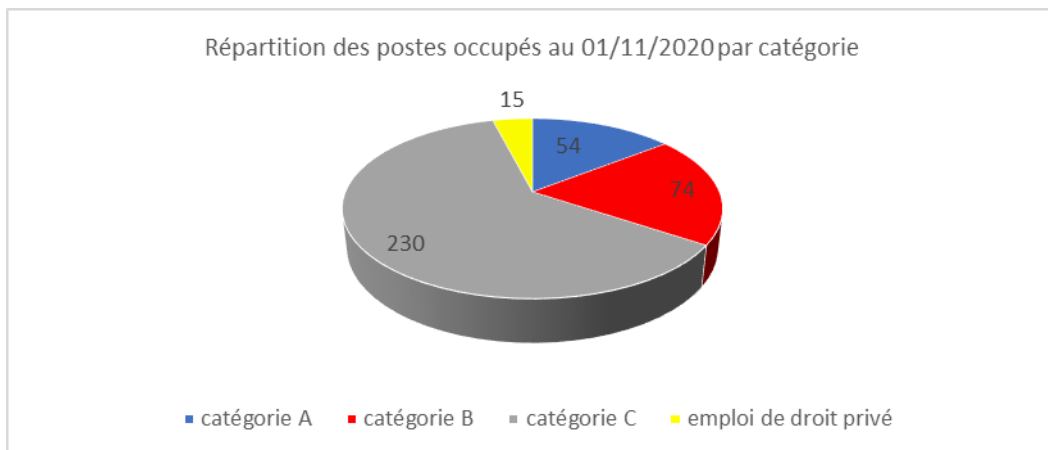
Les charges de personnel (chapitre 012)

La masse salariale a considérablement évolué depuis la création de l'agglomération en raison des transferts de compétences d'une part, et de manière plus marginale, en raison de l'harmonisation des régimes indemnitaires.



Cette augmentation de 48 % de la masse salariale a été en grande partie neutralisée par les transferts de charges et la révision des attributions de compensation des communes.

Les effectifs de Grand Cognac, après avoir fluctué, au cours des 3 derniers exercices, s'établissent au 1er novembre 2020 à 359 postes permanents pourvus au tableau des effectifs (313 par des agents titulaires et 59 par des contractuels) et 136 postes non-permanents d'ouverts pour répondre aux besoins saisonniers et aux remplacements ponctuels.



Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits représentent l'ensemble des reversements au profit des communes. Ces derniers correspondent principalement aux reversements de fiscalité (attributions de compensation) et à la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Avec un total de 16,5 M€ en 2019, les reversements représentent 20% des produits de fiscalité perçus par l'agglomération.

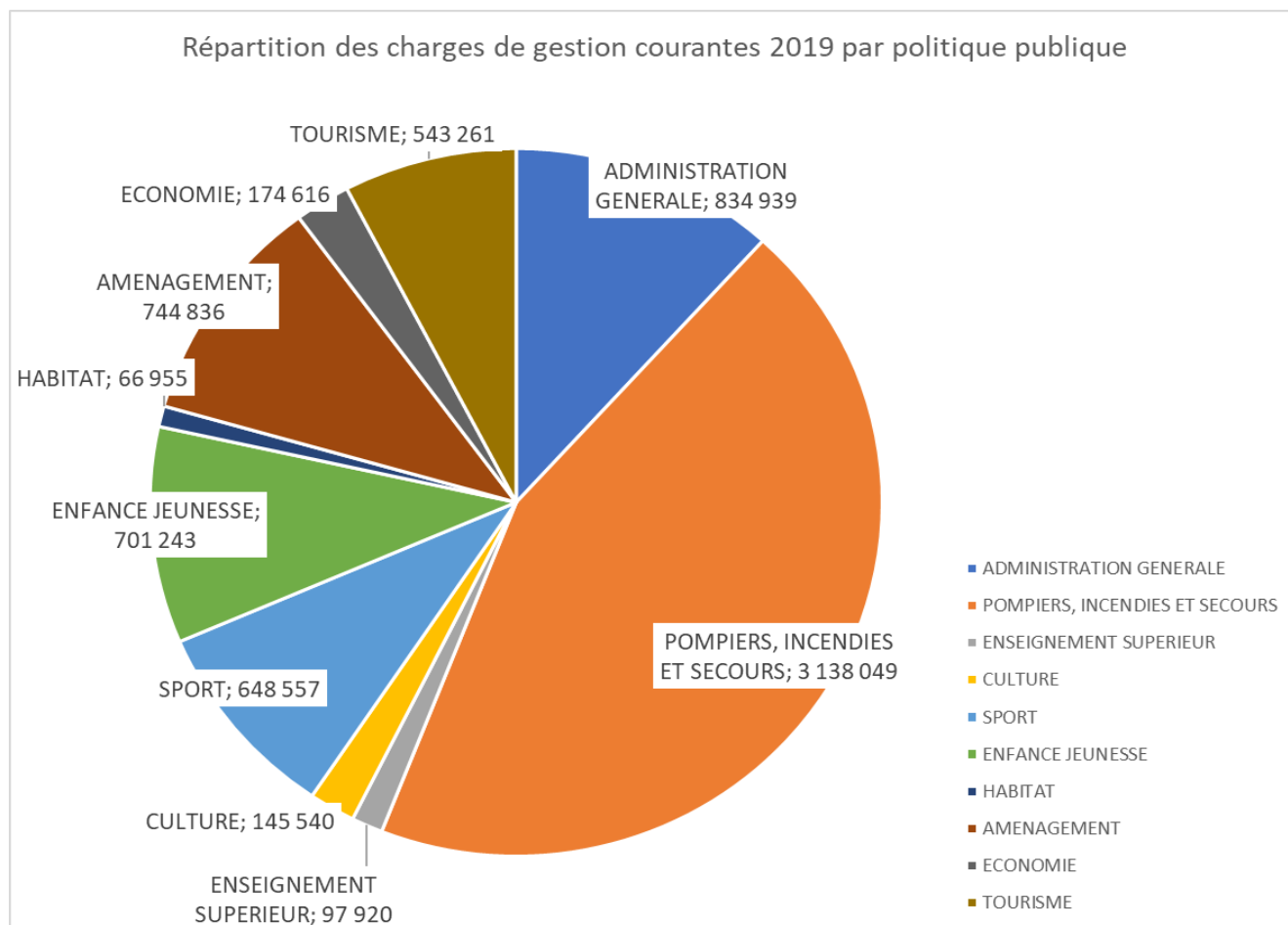
Après l'augmentation de l'enveloppe de DSC en 2017, la baisse progressive programmée sur 3 ans à partir de 2018 a permis à l'agglomération de supporter ses charges de fonctionnement mais aussi d'autofinancer une partie des investissements, en dégagant un total cumulé sur la période 2017/2019 d'un peu plus de 3 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courantes regroupent principalement :

- L'ensemble des contributions de Grand Cognac aux organismes de regroupement et syndicats tels que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la contribution à Charente Numérique -via le SDEG) pour le déploiement du très haut débit, le syndicat mixte des gens du voyage (SMAGVC), le Pôle d'Equilibre Territorial (PETR),
- Les subventions versées aux associations.

La progression de ce chapitre de 25% entre 2017 et 2019 est principalement due à l'évolution des compétences exercées par Grand Cognac.



Les charges financières (chapitre 66)

Le coût des charges financières est stable sur la période, grâce à la maîtrise de l'endettement de l'agglomération et un taux moyen relativement faible (1,70% en 2019). Avec un montant de 359 854 € en 2019, la proportion des dépenses liée au remboursement des intérêts d'emprunts représente moins de 1% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

La section d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement et leur niveau de financement depuis 2017 permet de rester sous le cap fixé à 9 millions d'euros maximum de besoin de financement par an. Le respect de ces engagements combiné aux subventions obtenues, à la capacité d'autofinancement et au fonds

de roulement de l'agglomération ont permis de financer les projets en cours sans recourir à l'emprunt en 2019.

	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	Evolution 2017-2019
Dépenses d'équipement brut	13 325 281,30	9 335 470,94	8 939 412,04	-32,91%
Dépenses financières d'investissement (chap. 26 et 204)	466 838,00	1 582 920,56	1 898 334,81	306,64%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	13 792 119,30	10 918 391,50	10 837 746,85	-21,42%
Remboursement de capital	1 656 297,44	1 694 410,56	1 769 955,19	6,86%
opérations d'ordre	735 198,79	75 450,57	330 532,19	-55,04%
Déficit d'investissement reporté	5 264 120,00	11 256 241,00	8 184 880,22	55,48%
=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	21 447 735,53	23 944 493,63	21 123 114,45	-1,51%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DEFICIT	16 183 615,53	12 688 252,63	12 938 234,23	-20,05%
Dotations et subventions	2 330 093,87	4 206 509,56	2 244 515,02	-3,67%
Réduction réelle des dép d'invest (chap.20-204-27)	302 574,21	2 293,00	117,00	-99,96%
Autres recettes réelles d'investissement (op sous mandat)	1 052 651,63	179 743,03	1 464 956,59	39,17%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	3 685 319,71	4 388 545,59	3 709 588,61	0,66%
Recettes liée à l'emprunt	691,48	5 026 141,48	377,27	-45,44%
opérations d'ordre	2 302 947,36	1 952 502,67	2 651 192,76	15,12%
Excédent capitalisé 1068	4 202 536,37	4 368 616,31	6 116 362,06	45,54%
=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===	10 191 494,92	15 735 806,05	12 477 520,70	22,43%

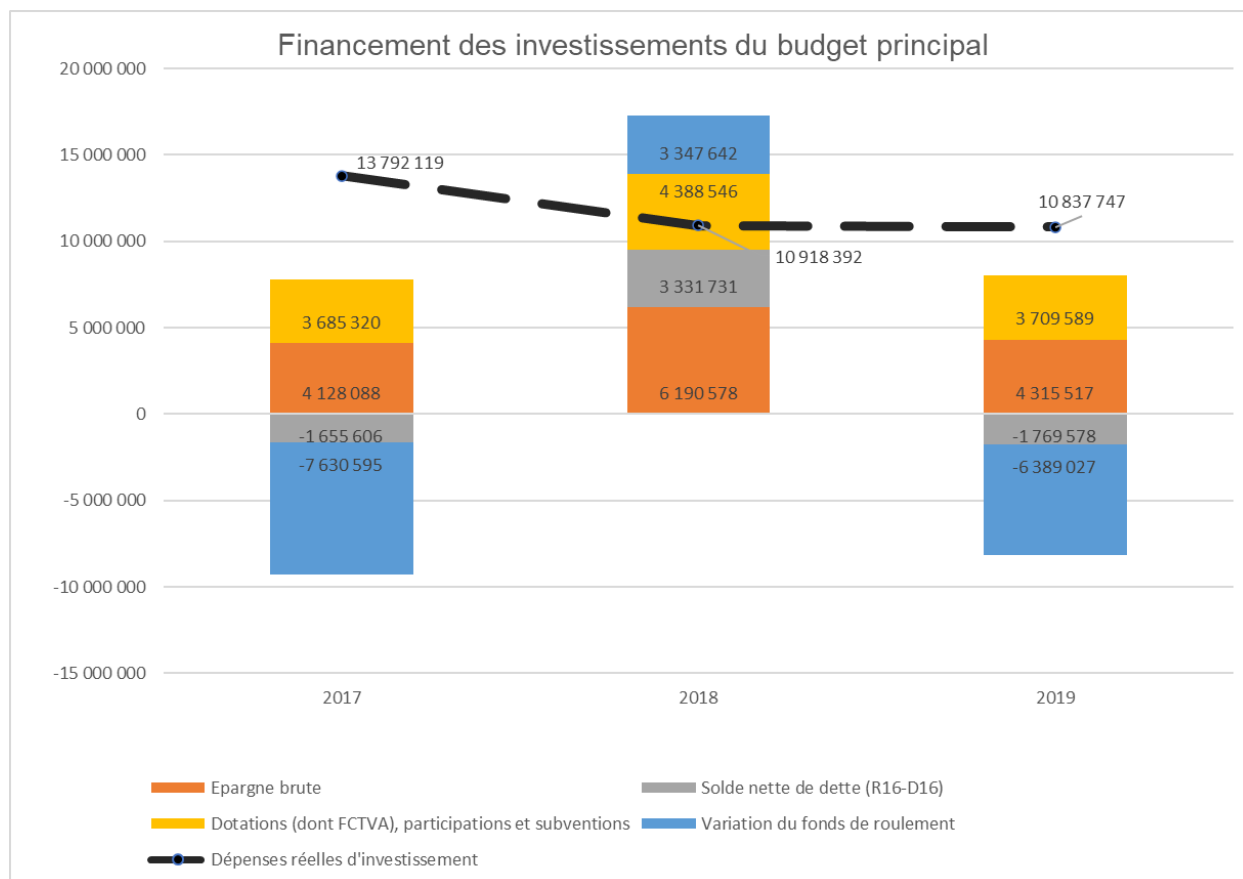
Le montant des dépenses d'équipement s'élève en 2019 à 8,9 millions d'euros dont plus de 80% sont affectées aux 24 autorisations de programme du budget principal, dédiées aux opérations récurrentes d'équipement ou de gros entretien, ainsi qu'à la création ou à l'aménagement de nouveaux équipements et services.

La gestion en autorisation de programme et crédits de paiement permet de maîtriser le poids des projets sur le budget en prévoyant leur étalement sur plusieurs années.

Le bilan financier des autorisations de programme pour la période écoulée est le suivant :

N° AP/CP	Date de création	N° opération	Autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	CP réalisés en 2017	CP réalisés en 2018	CP réalisés en 2019	Total des crédits consommés au 31/12/2019
6	2008	1042	Restructuration Rue du commerce - tranche1	660 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	303 266,00 €
10	2011	1063	LGV	3 045 092,56 €	0,00 €	36 489,19 €	0,00 €	3 081 581,75 €
18	2014	1052	Aménagements urbains des Vauzelles	11 003 000,00 €	1 716 683,26 €	611 657,33 €	61 174,98 €	5 872 615,14 €
19	2014	1078	Centre aquatique des Vauzelles X'EAU	31 315 000,00 €	6 369 909,62 €	1 687 174,35 €	656 038,76 €	21 414 731,07 €
21	2016	1095	PLUi	6 818,88 €	1 635,12 €	169 248,00 €	118 380,00 €	296 082,00 €
23	22/06/2017	202	Documents d'urbanisme communaux	515 000,00 €	88 960,61 €	74 403,73 €	112 065,02 €	275 429,36 €
24	02/11/2017	1117	Déviations Villesèche-La Vigerie	0,00 €	0,00 €	775 380,00 €	729 730,00 €	1 505 110,00 €
25	21/12/2017	173	Aménagement base de loisirs à Angeac-Champagne	500 000,00 €	10 040,00 €	15 621,00 €	416 214,10 €	441 875,10 €
27	21/12/2017	1107	Aménagement d'un centre de loisirs- ALSH à Jarnac	2 500 000,00 €	1 269,20 €	1 043 233,24 €	1 271 665,94 €	2 316 168,38 €
29	21/12/2017	1119	Entretien du patrimoine communautaire	2 500 000,00 €	0,00 €	223 110,52 €	703 909,22 €	927 019,74 €
30	21/12/2017	1120	Aménagements intérieurs de bâtiments	750 000,00 €	0,00 €	40 058,19 €	56 527,50 €	96 585,69 €
31	21/12/2017	1122	Informatique	852 887,00 €	0,00 €	46 897,42 €	154 943,34 €	201 840,76 €
32	21/12/2017	1124	Matériel technique	273 090,20 €	0,00 €	15 456,36 €	113 133,84 €	128 590,20 €
34	21/12/2017	1125	Véhicules	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	89 058,44 €	89 058,44 €
35	21/12/2017	1126	Voiries communautaires	1 500 000,00 €	0,00 €	700 733,68 €	198 327,04 €	899 060,72 €
36	01/03/2018	1129	Flow vélo	5 000 000,00 €	0,00 €	125 089,45 €	1 052 348,34 €	1 177 437,79 €
37	29/03/2018	1163	RAJH résidence habitat jeunes	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
38	29/03/2018	201838	Plaine des sports à Jarnac	3 974 063,00 €	0,00 €	46 063,85 €	27 067,52 €	73 131,37 €
39	26/09/2018	27	Château de Bouteville	3 266 127,00 €	0,00 €	14 558,31 €	250 796,49 €	265 354,80 €
40	13/12/2018	1115	Bureau informations touristiques - Gondeville	272 742,60 €	0,00 €	0,00 €	204 934,07 €	204 934,07 €
41	13/12/2018	1025	Soutien amélioration habitat privé PIG	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 677,33 €	73 677,33 €
42	30/01/2019	201942	Université des spiritueux - Segonzac	2 145 000,00 €	0,00 €	0,00 €	383 154,29 €	383 154,29 €
43	28/03/2019	201943	Soutien aux bailleurs sociaux	655 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
44	28/03/2019	201944	Mobilier / équipement	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	53 774,99 €	53 774,99 €
TOTAL				73 974 621,24 €	8 593 616,30 €	6 622 703,80 €	7 224 263,50 €	48 233 130,52 €

Le fonds de roulement est largement mobilisé pour le financement des projets depuis 2017. Cette stratégie, corrélée à la maîtrise du niveau d'épargne permet de maîtriser l'endettement qui reste relativement bas à l'issue de la période avec un encours en 2019 de 278 € par habitant contre une moyenne nationale des EPCI de la même strate à 231 € par habitant (source DGCL – 2019). Grand Cognac ayant également un niveau de ressources supérieur à la moyenne (640 € contre 407 € par habitant en moyenne), la capacité de désendettement reste faible eu largement en-deçà des seuils admissibles.



L'évolution de la situation financière entre 2017 et 2019 : analyse des ratios d'épargne et d'endettement

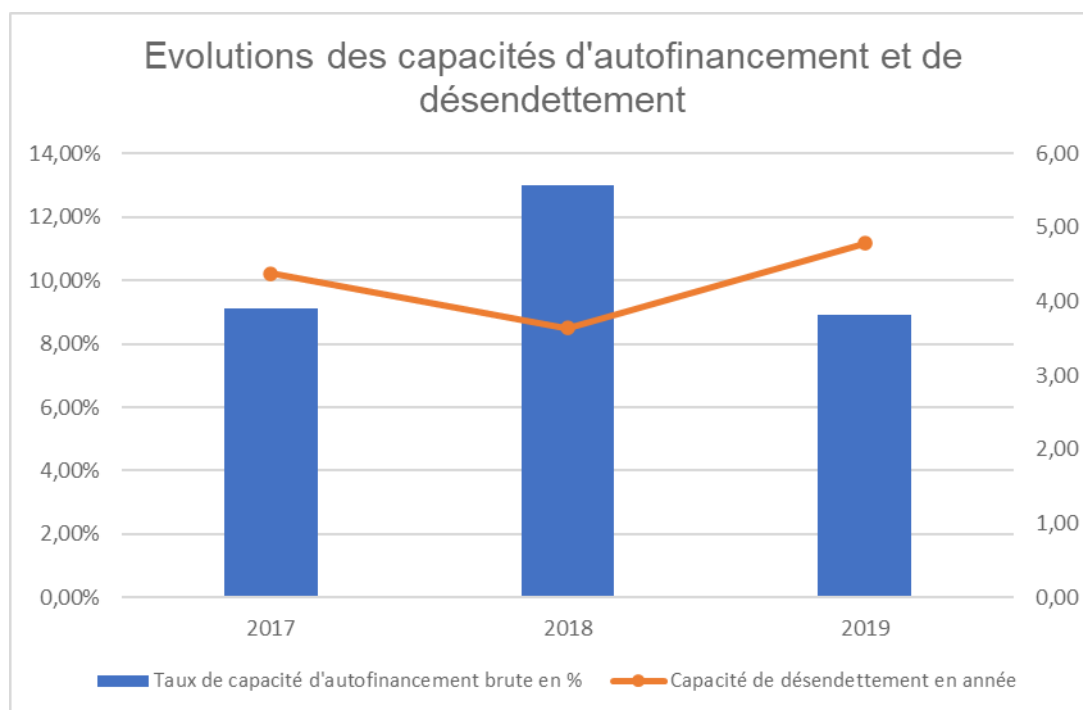
Les agrégats précédemment observés ont permis de poser des constats sur l'évolution des charges et produits de Grand Cognac. Afin d'analyser la situation financière de l'agglomération, il convient d'examiner également l'évolution d'indicateurs permettant de déterminer sa solvabilité, c'est-à-dire sa capacité à financer ses projets.

Les deux indicateurs privilégiés sont :

- **L'épargne brute** ou **capacité d'autofinancement brute** qui mesure la capacité de la collectivité à financer sur, ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements et le remboursement de la dette. Faisant le rapport entre les ressources et les charges de gestion après couverture des intérêts de la dette, elle représente l'excédent de ressources dégagées par l'activité de l'agglomération et peut s'analyser comme une ressource durable. Elle est exprimée en taux.
- **La capacité de désendettement** qui est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Elle indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement est acceptable jusqu'à 10 à 12 ans.

En restant inférieur à 5 ans la capacité de désendettement de Grand Cognac est très satisfaisante. De même, avec un montant de 4,3M€ et un taux de 9% en 2019, l'épargne brute reste proche de l'objectif de 10% fixé fin 2017.

La tendance baissière de cette constante en 2019 doit cependant faire l'objet d'une attention particulière afin de veiller d'une part à dégager les marges suffisantes pour autofinancer les projets à venir mais aussi pour préserver la capacité de l'agglomération à absorber les aléas tout en assurant le bon fonctionnement et la pérennité de la qualité du service rendu aux usagers.



Le bilan financier 2017-2019 du budget principal, résultat d'une politique de gestion prudentielle, est satisfaisant, même si l'évolution du contexte sanitaire et les réformes liées au projet de loi de finances pour 2021 incite à poursuivre la gestion rigoureuse des charges de l'agglomération.

2. Les budgets annexes de Grand Cognac

Afin d'établir la situation financière de l'agglomération, il convient d'observer également la rétrospective financière des budgets annexes. Les 24 budgets annexes sont porteurs de forts enjeux pour le territoire :

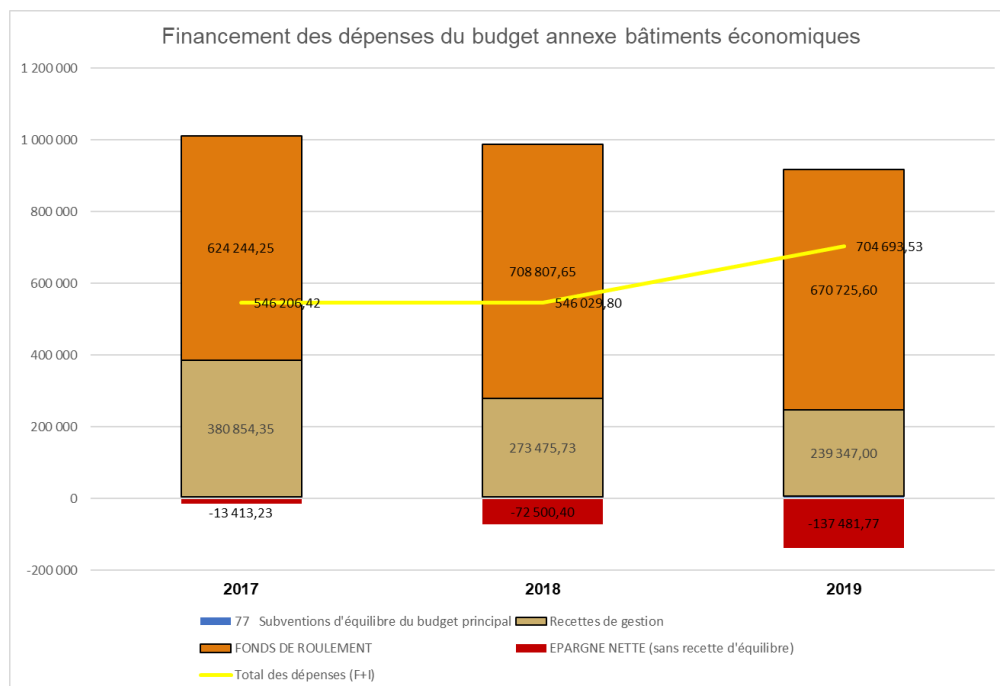
- eau potable, assainissement, prévention des inondations,
- création de foncier et immobilier d'entreprise,
- développement des mobilités en milieu rural,
- lutte contre la désertification médicale,
- réduction des déchets.

Le poids financier des budgets annexes est en constante progression et représentait en 2019, plus d'un tiers de la surface financière et plus de 50% de l'encours de dette de Grand Cognac. Ils constituent par conséquent des enjeux importants pour la maîtrise globale de la santé financière de l'agglomération.

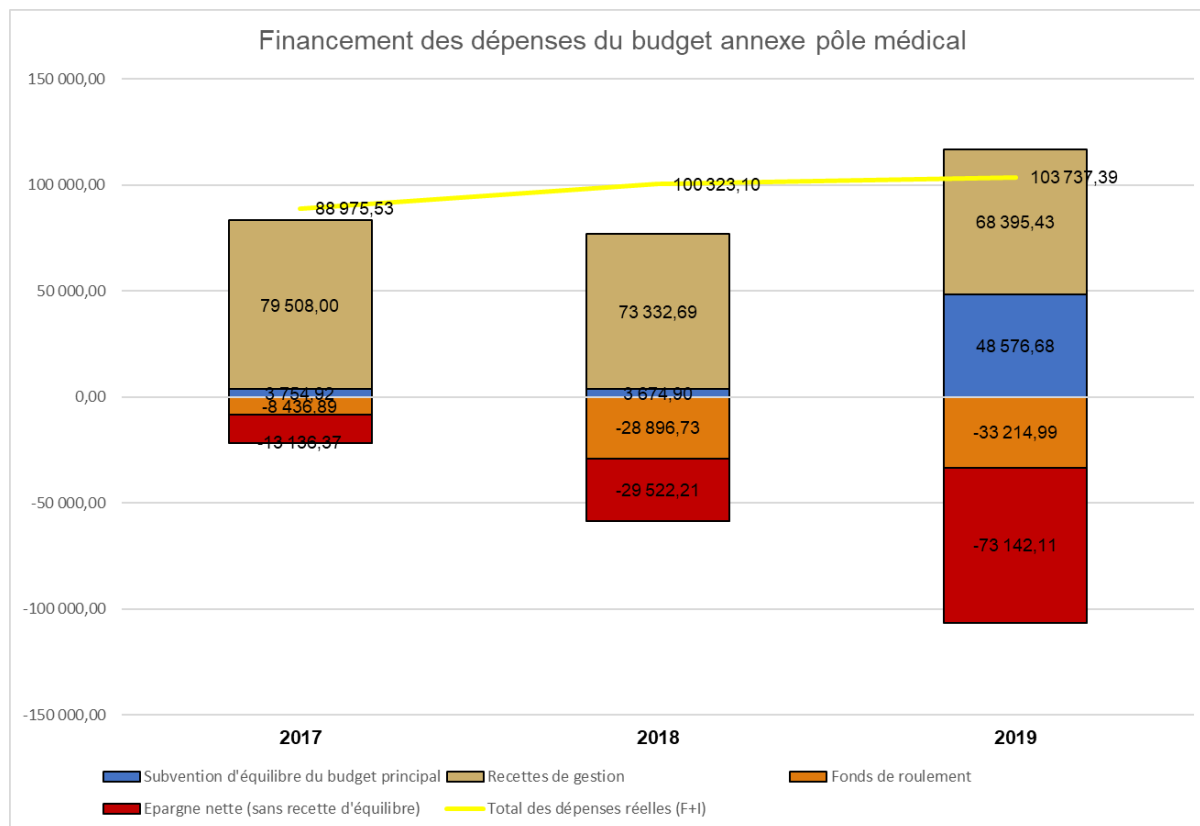
Les budgets immobiliers : bâtiments économiques et pôle médical

Ces 2 budgets sont consacrés à la gestion d'immeubles à vocation économique et médicale. Leurs excédents de fonctionnement, issus des recettes de loyers, permettent chaque année d'en financer les charges et les intérêts de la dette contractée pour la réalisation des équipements.

Le budget annexe bâtiments économiques dispose d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir le fonctionnement courant, l'annuité de la dette et les charges d'entretien du patrimoine communautaire mis à disposition des entreprises.



S'agissant du pôle médical, les recettes des loyers couvrent les dépenses de fonctionnement courant ainsi que les intérêts de la dette mais n'en permettent pas le remboursement du capital. C'est pourquoi le conseil communautaire a décidé, depuis 2019, de verser annuellement une subvention d'équilibre équivalente.



Zones d'activités économiques et d'habitat

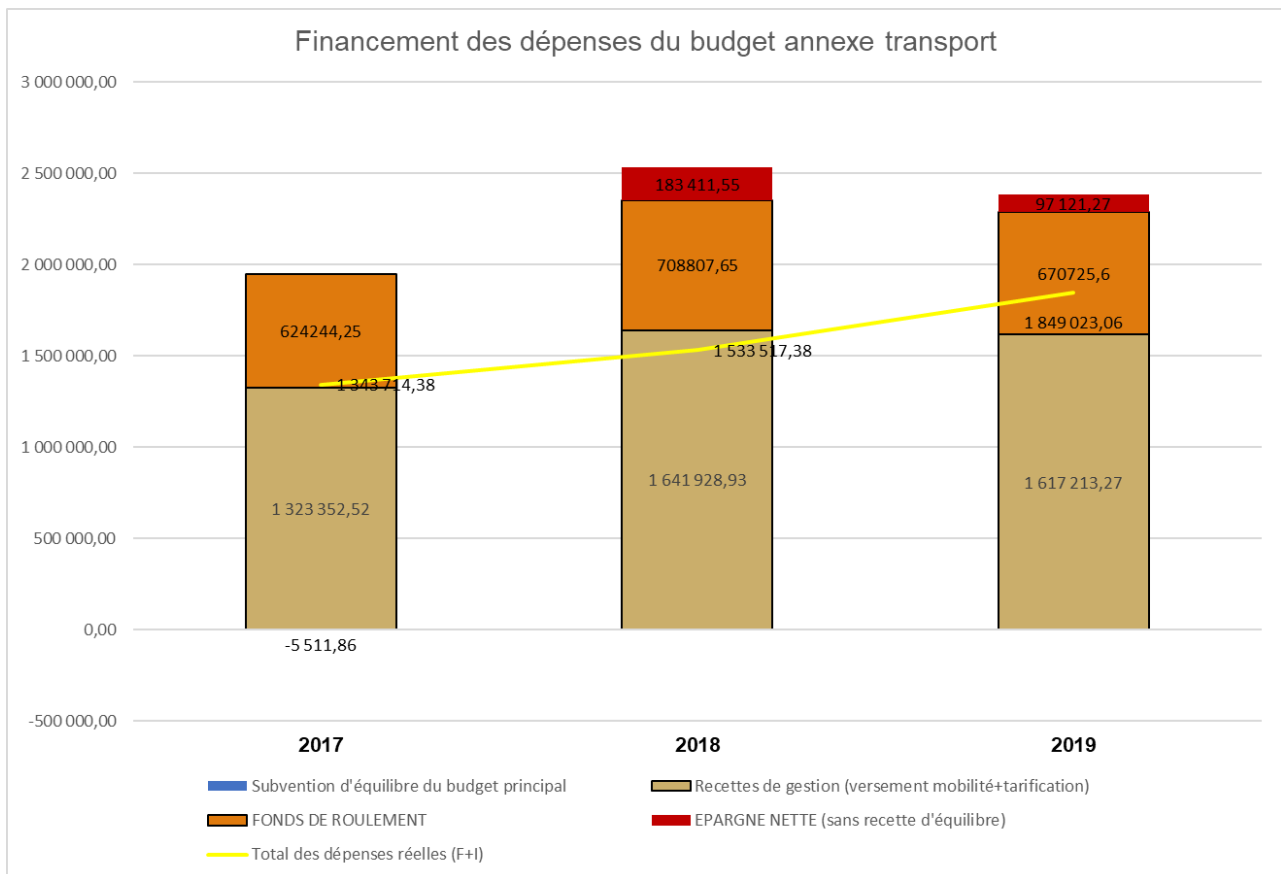
Les budgets annexes de lotissements regroupent les 14 budgets annexes de zones économiques ainsi que le lotissement d'habitat situé aux Vauzelles. Ces budgets retracent des opérations en cours d'étude, d'aménagement, de commercialisation ou d'extension.

Un diagnostic comptable et financier a été mené en 2019 afin d'en évaluer le bilan de clôture projeté. Cette étude révèle que les recettes de commercialisation de l'ensemble des zones aménagées permettraient, après la vente de la totalité du foncier cessible, de couvrir le coût de leur aménagement.

Un point de vigilance est néanmoins à relever puisque l'étude ne tient pas compte des projets d'extension en cours (Le Plassin à Gensac-la-Pallue, Fief de la Couture à Genté, Pont Neuf à Salles d'Angles) ni d'aménagements futurs (Bellevue à Châteaubernard, Grands Champs à Gensac-la-Pallue), dont l'équilibre financier dépendra de la commercialisation à venir.

Transport

Le service public de transport de Grand Cognac est géré par la société publique locale STGA depuis le 1^{er} janvier 2018.

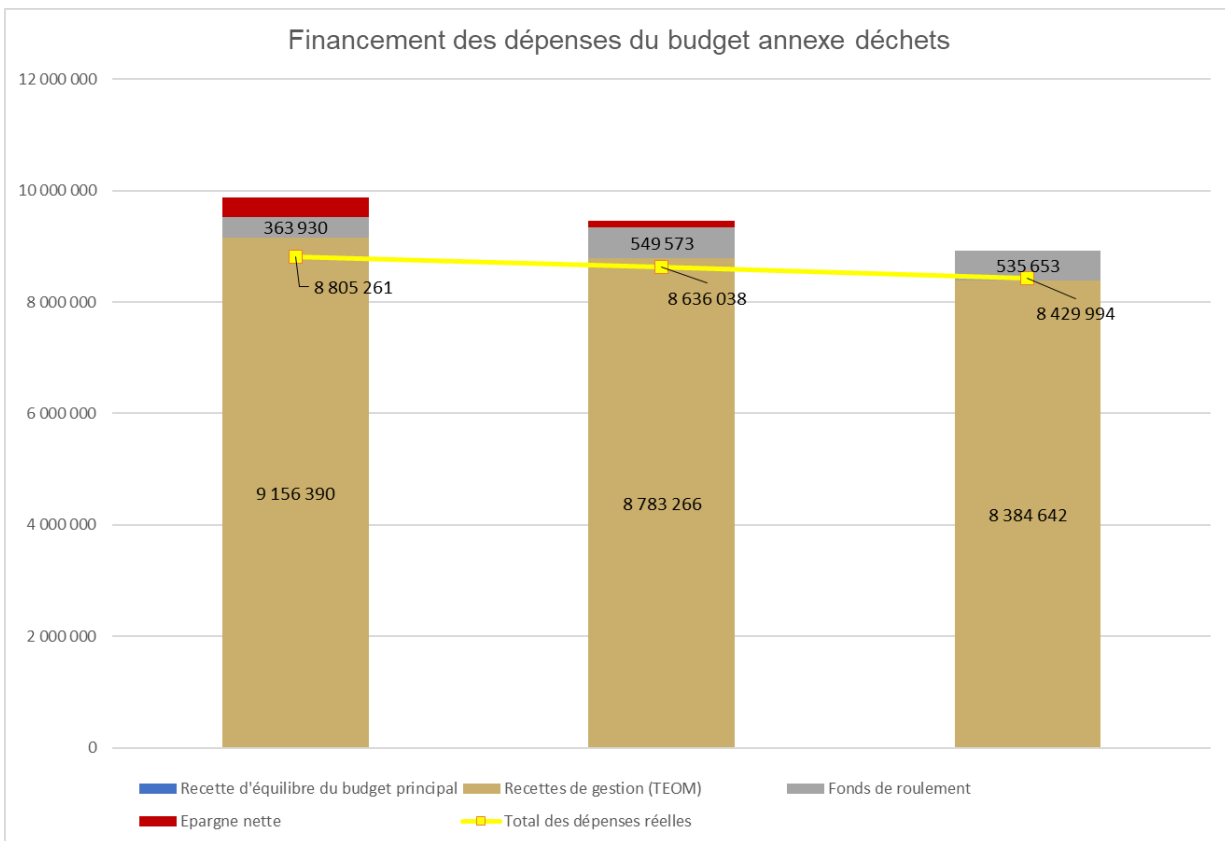


La ressource principale du budget annexe transport est basée sur le versement mobilité, en cours d'harmonisation depuis 2017. Les produits perçus grâce à la fiscalité s'élevaient en 2019 à plus d'1,5 millions d'euros. Le budget dispose d'un équilibre d'exploitation fragile mais les recettes et le fonds de roulement ont permis de couvrir les charges d'exploitation du service ainsi que les investissements liés au renouvellement des véhicules durant la période.

Le développement du service et les besoins d'investissement amorcés en 2019, ainsi que la prise de compétence du transport des collégiens et lycéens nécessiteront de trouver des moyens de financement supplémentaires en ayant notamment recours à l'emprunt en 2020.

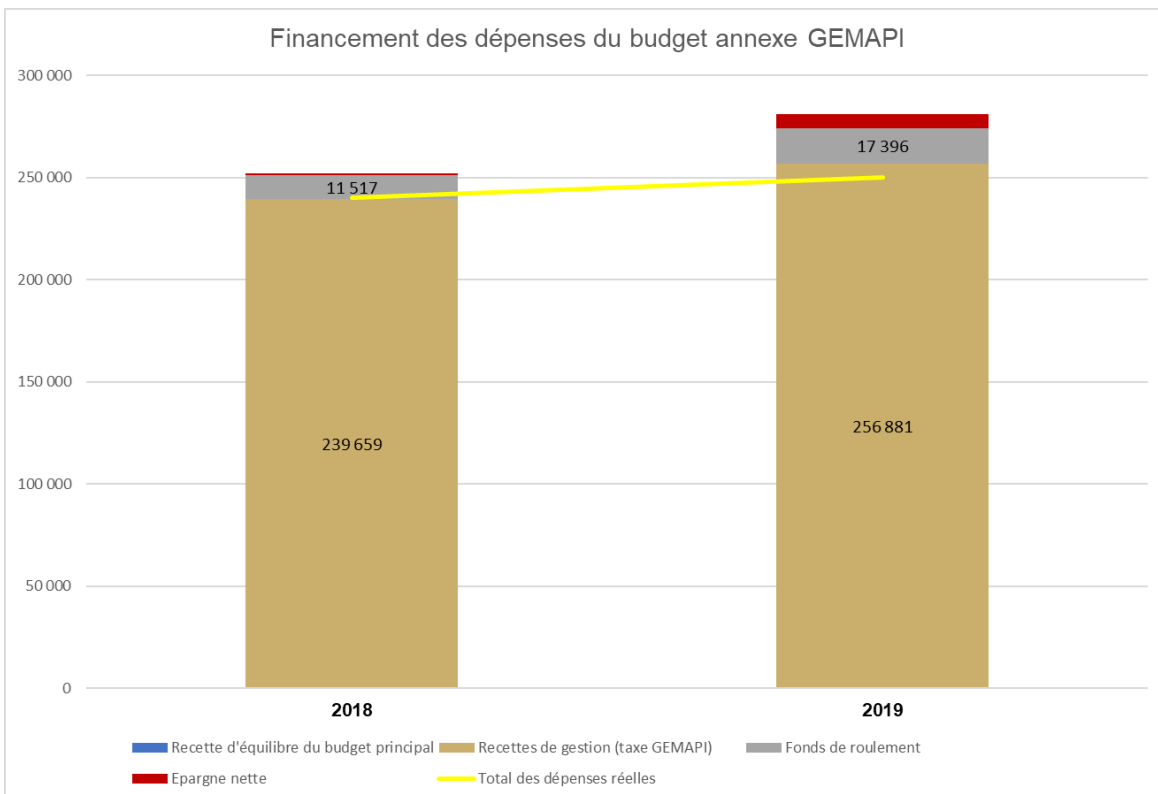
Déchets

Ce budget annexe dispose d'un équilibre satisfaisant. Il est essentiellement financé par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le taux de taxe, en cours d'harmonisation, permet de percevoir les recettes nécessaires à l'exploitation du service public de traitement, de collecte et de prévention, déléguée à Calitom. La contribution au syndicat départemental représente la principale charge de ce budget. En 2019, il a été décidé de mobiliser le fonds de roulement de ce budget afin de réduire les taux de TEOM.



Gemapi

Ce budget a été créé au 1er janvier 2018, avec l'instauration de la taxe, dite Gemapi. Celle-ci finance exclusivement les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations composées essentiellement des contributions aux syndicats de bassin.



Eau-assainissement

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers. Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service par mode de gestion.

Les recettes générées pour l'activité devant obligatoirement en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget principal ne doit venir abonder le service. Les activités liées à l'exercice des compétences eau et assainissement sont retracées dans 5 budgets annexes distincts, réparties en fonction des modes de gestion exercés, régie directe ou délégation de service public (DSP).

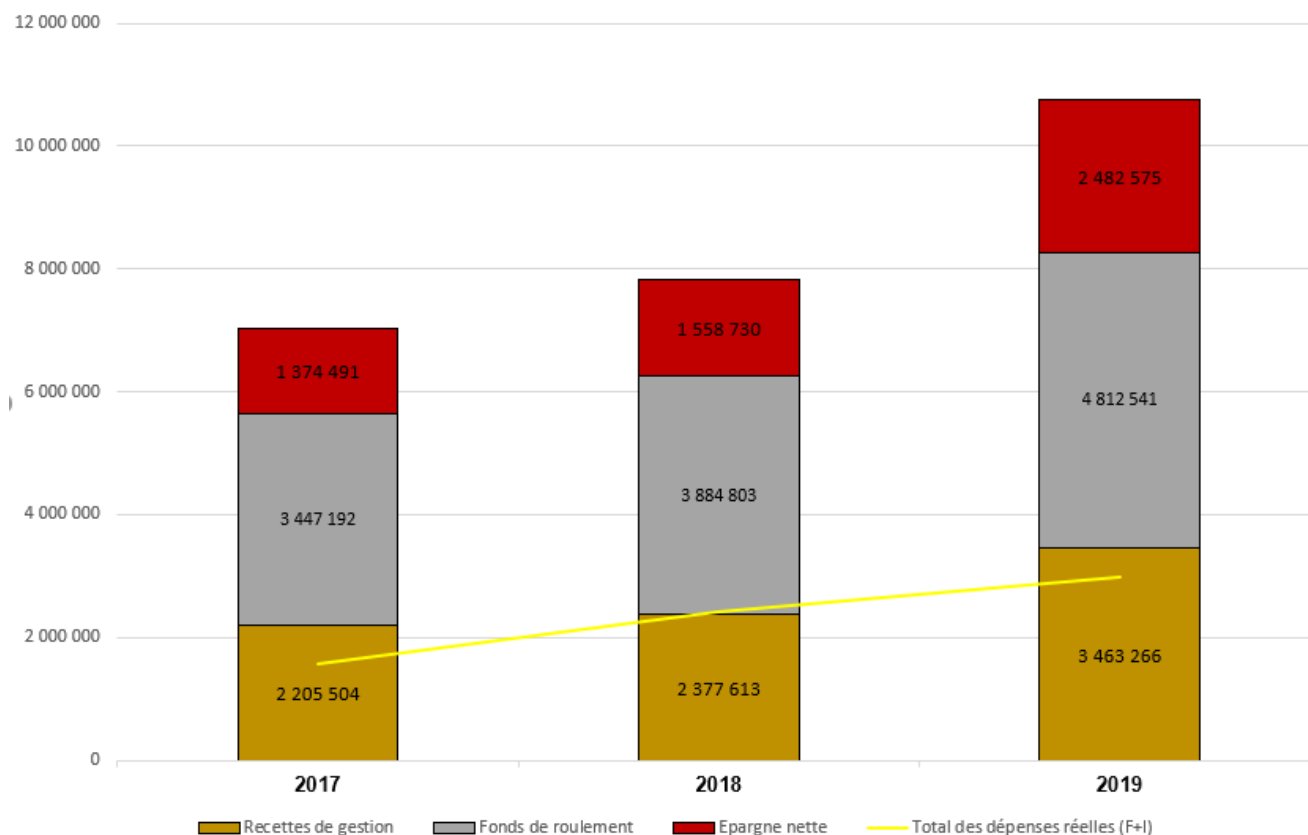
Eau potable

Depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2017, le service public d'eau potable était exploité, sous contrats de DSP, sur tout le territoire sauf celui de la commune de Boutiers-St-Trojan exploité en régie. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les services d'eau potable sont gérés sous contrats de DSP. Le budget annexe Eau Régie est donc clôturé depuis le 31 décembre 2019.

Grand Cognac a engagé depuis 2018 et sur une durée de 5 ans, une harmonisation des tarifs afin que les usagers soient soumis, à terme, aux mêmes tarifs.

Le bilan financier 2017-2019 du service est satisfaisant grâce à l'excédent généré par la section d'exploitation qui a permis non seulement d'autofinancer les investissements et mais aussi d'anticiper leur renouvellement, et ce tout en menant une harmonisation tarifaire de la part collectée par Grand Cognac pour le financement des investissements.

Financement des dépenses du budget eau DSP

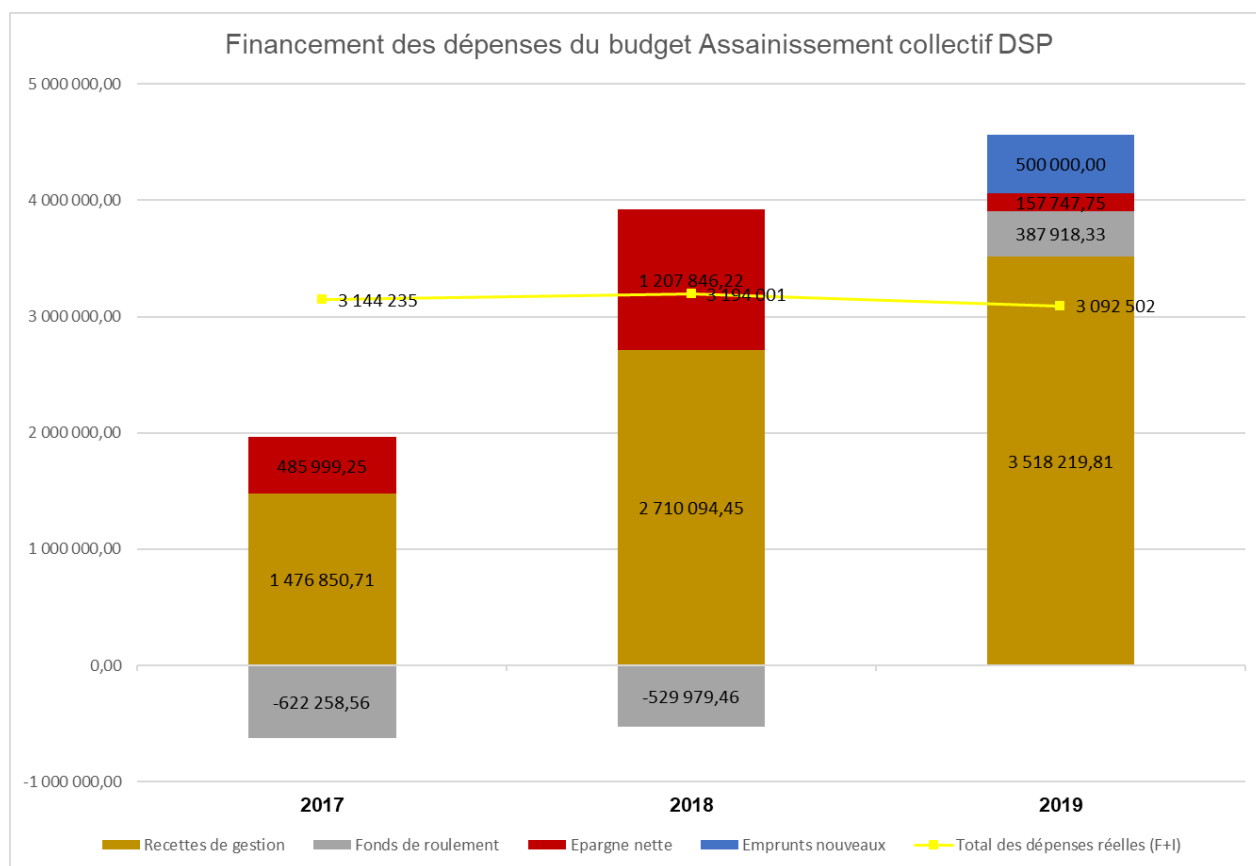


Assainissement collectif

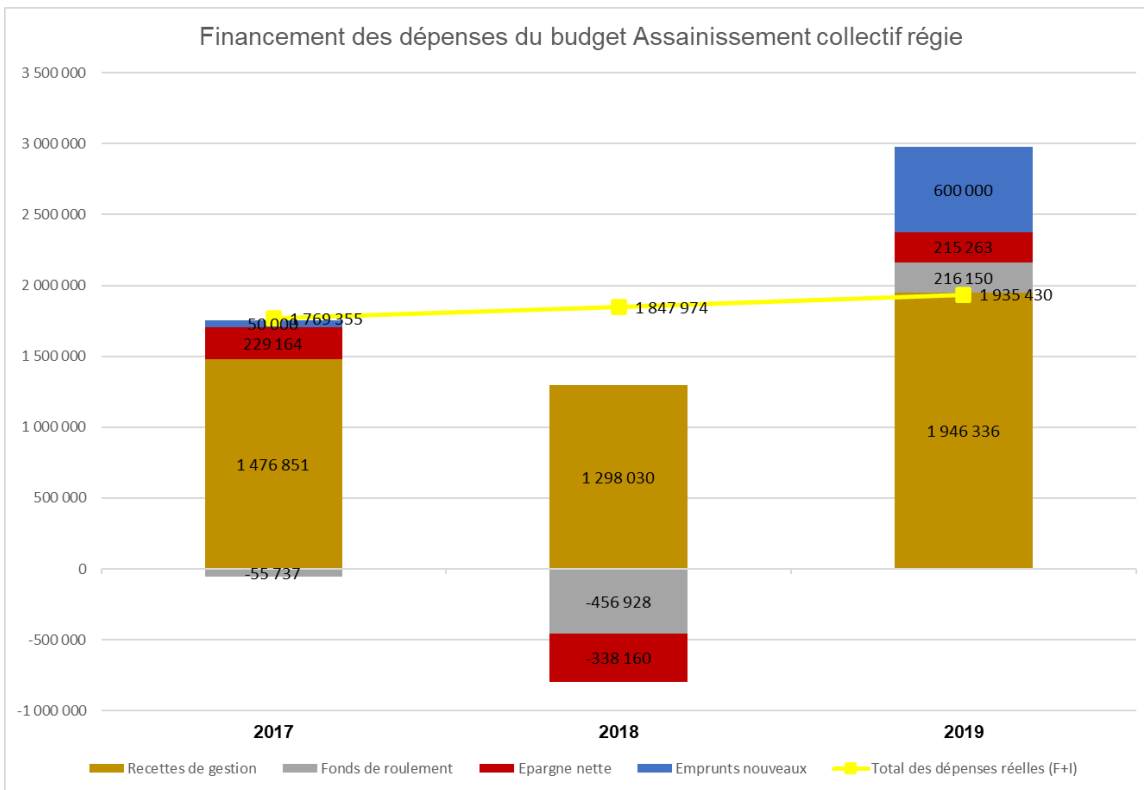
Le service public d'assainissement dispose de 2 modes de gestion : 27 communes sont couvertes par un service en régie tandis que 12 autres sont sous contrat de DSP. Cette répartition des modes de gestion est établie selon les types de traitement. Ainsi, la régie rassemble les petits services avec le moins d'abonnés et les DSP regroupent les plus gros services (urbains ou semi-urbains) avec une plus forte densité d'abonnés.

Parallèlement à cette répartition, Grand Cognac a engagé depuis 2018 et sur durée de 5 ans, une harmonisation des tarifs afin que les usagers soient soumis, à terme, aux mêmes tarifs quel que soit le mode de gestion adopté.

S'agissant du bilan financier 2017-2019, le budget DSP présente une capacité d'autofinancement et un taux d'endettement permettant le remboursement de la dette et la programmation de nouveaux investissements.

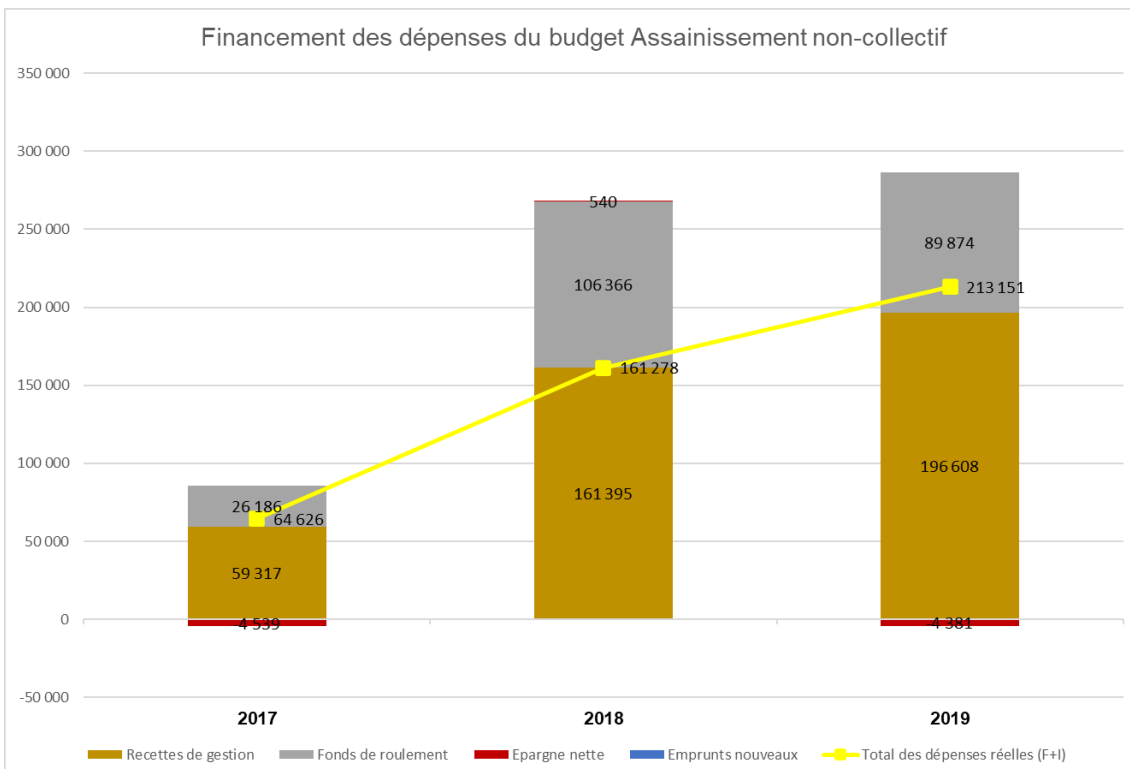


Le budget régie qui dispose d'une assiette de facturation plus restreinte que le budget DSP, est plus difficile à équilibrer. La recherche constante de leviers et de pistes d'économie a permis de conserver, jusqu'à ce jour, l'harmonisation tarifaire souhaitée. Pour autant, le renouvellement de réseaux et de stations d'épuration préconisés par les premières préconisations issues des études diagnostiques et l'impact induit des amortissements de ces futurs ouvrages sur la section de fonctionnement ne seront pas soutenables avec les tarifs actuels. Un travail doit être mené sur ce budget pour trouver une solution efficiente sur le long terme tant en termes d'exploitation que d'investissements.



Assainissement non-collectif

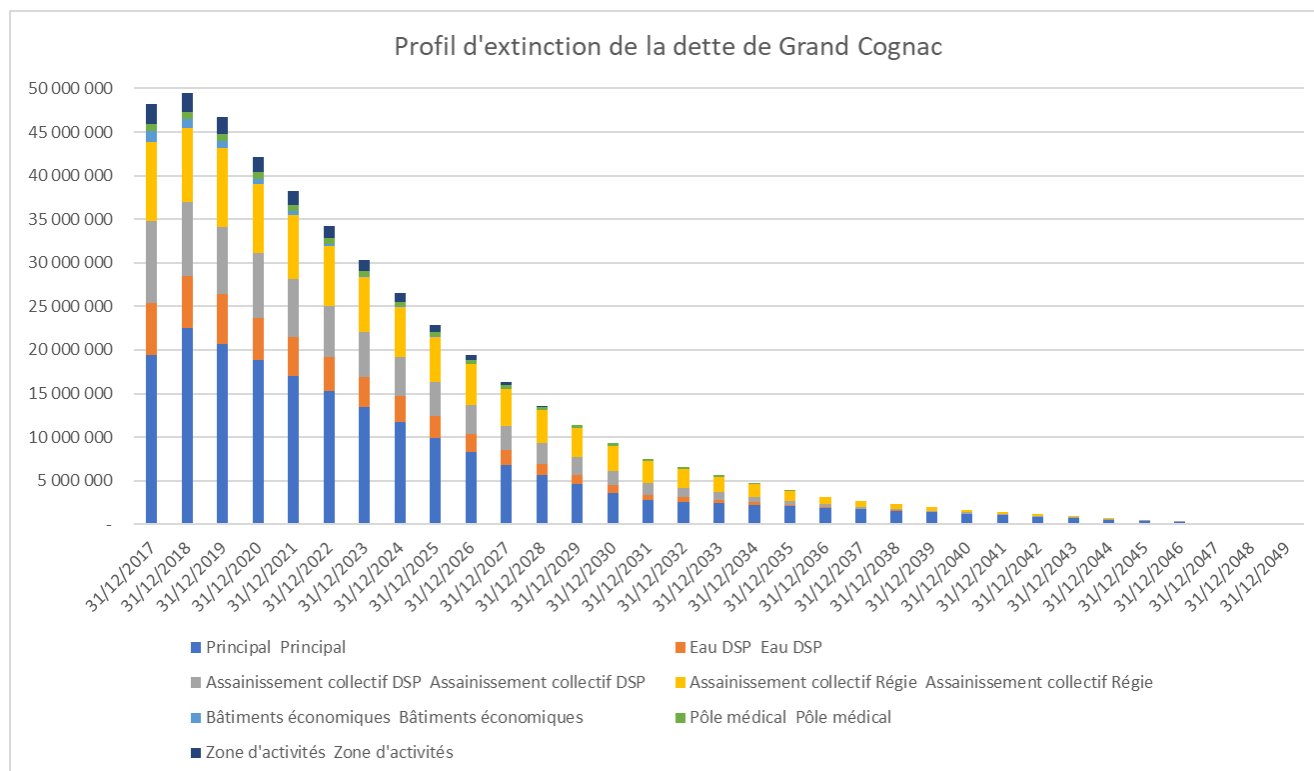
Le service public d'assainissement non-collectif compte plus de 10 500 abonnés sur l'ensemble du territoire. Sur la période 2017-2019, le budget se trouve à l'équilibre, avec des enjeux essentiellement sur la section d'exploitation qui ont été maîtrisés grâce à la tarification des contrôles d'installation et au fonds de roulement.



Chiffres clés consolidés

Afin de parachever l'analyse rétrospective de Grand Cognac, il convient d'observer certains chiffres clés consolidés sur l'ensemble des 25 budgets.

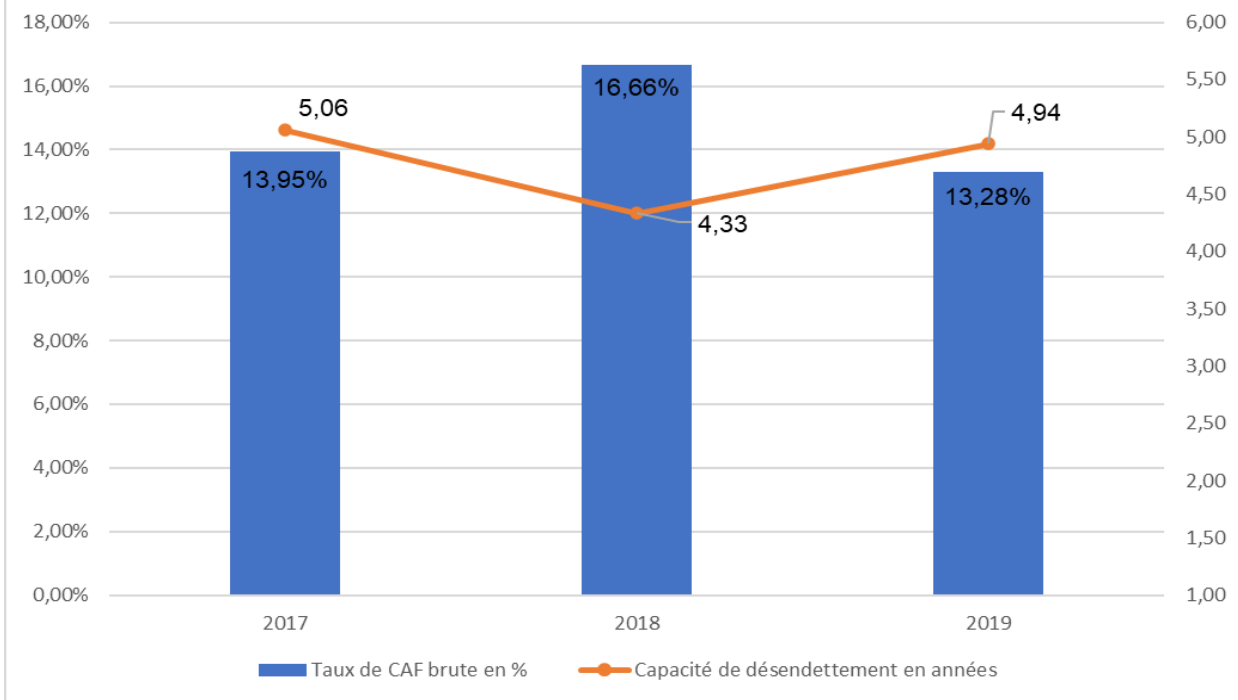
L'agglomération présente un encours de dette consolidé de 46 687 209,85 € au 31 décembre 2019, réparti entre le budget principal (44%) pour le budget principal et les budgets annexes (56%).



Le profil d'extinction et la structure de la dette ne présentent pas de risque particulier pour l'agglomération. Avec une baisse de l'encours de 3,2% entre 2017 et 2019, la capacité de désendettement consolidée de Grand Cognac se situe à 4 ans. Cet indicateur, bien en-deçà du seuil d'alerte fixé à 10 ans, confirme la solvabilité de Grand Cognac, c'est-à-dire sa capacité à rembourser sa dette.

Bien qu'en baisse entre 2018 et 2019, la capacité d'autofinancement brute (CAF) s'établit au-dessus des objectifs fixés, en 2018, à 10%. Il convient toutefois de rester vigilant face à cette tendance baissière en conservant les mesures de maîtrise, voire de réduction, des dépenses mises en place.

Capacités de désendettement et d'autofinancement consolidées 2017-2019
(hors budgets annexes de lotissements)



Contexte économique national pour les collectivités

La crise sanitaire liée au coronavirus impactera durablement l'économie mondiale.

En France, elle conduit, au 3^{ème} trimestre 2020, à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (-18,9% sur un an au 2^{ème} semestre). Sur l'année 2020, le PIB devrait enregistrer un recul proche de 9%. La résurgence de l'épidémie laisse planer de grandes incertitudes sur la reprise économique. Même s'il affichait un rebond en 2021, le niveau d'activité d'avant la crise ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022.

Les administrations publiques paieront indubitablement un lourd tribut à la crise. Le déficit public se creuse et cette accélération est contraire aux engagements de l'Etat français vis-à-vis de l'Europe. Le redressement de la courbe passera probablement par de nouvelles mesures de redressement des comptes publics.

Les effets de la crise sanitaire sur les collectivités ne devraient donc pas se dissiper à court terme et parallèlement, la poursuite des réformes, impactant les collectivités et en particulier le bloc communal, est confirmée par le projet de loi de finances pour 2021 :

- Suppression de la taxe d'habitation,
- Réduction des impôts de production (taxe foncière et contribution foncière des entreprises) pour les établissements industriels sur 2021 et 2022,
- Refonte des dispositifs de péréquation et notamment des indicateurs de « richesse » des territoires pour le redéploiement des dotations d'Etat.

Bilan projeté 2020 et prospective financière 2020-2026

Pour Grand Cognac, le cumul des surcoûts, de la perte de recettes d'exploitation et de soutien aux entreprises dépasse le million d'euro sur l'exercice 2020. La santé financière de Grand Cognac a néanmoins permis de faire face à la première vague, en mobilisant le fonds de roulement. Les recettes fiscales ont finalement été peu impactées en 2020 mais pourraient l'être en 2021 voire surtout en 2022 et dans des proportions encore inconnues à ce jour.

En outre, les différentes réformes touchant la fiscalité et les dotations n'avaient jusqu'alors pas été trop pénalisantes pour l'agglomération. Toutefois, la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impôts de production, bien que compensées, risquent de figer ces ressources pourtant dynamiques.

Le bilan anticipé de l'exercice 2020 s'appuie sur les taux de réalisation moyens 2017-2019 et tient compte des surcoûts et perte de recettes liées à la crise. Le résultat projeté laisse entrevoir les effets de la crise sur le niveau du fonds de roulement. Sa mobilisation et la maîtrise du recours à l'emprunt devraient permettre de préserver la capacité de désendettement sous le seuil des 5 ans et le taux de capacité d'autofinancement proche des 10% conformément aux engagements.

Cependant le scénario d'évolution « au fil de l'eau » de la situation financière de Grand Cognac à horizon 2026, basé sur les ratios observés par l'étude rétrospective démontre une tendance baissière de ces indicateurs.

La prospective réalisée s'appuie sur une extrapolation de l'évolution, sans mesures correctrices, des éléments suivants :

En fonctionnement :

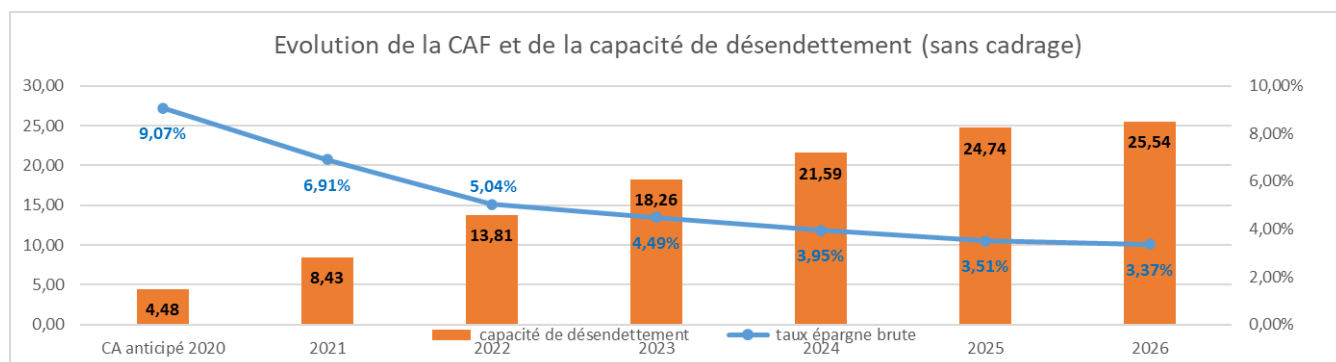
- Charges à caractère général + 1% par an de la moyenne des 3 dernières années,
- 012 : + 0,50 % par an à partir du réalisé 2020
- Contributions, subventions et participations +0,44 % par an à partir du réalisé 2020 (hors aides exceptionnelles),
- Reversements aux communes et à l'Etat + 0,30% du réalisé 2020 pour tenir compte de l'évolution probable des fonds de péréquation
- Recettes fiscales -5% en 2021 et 2022, puis +2% à compter de 2023
- Produits des services +0,50%

En investissement :

La prospective a été réalisée sur la base d'un taux d'exécution de 66% du programme pluriannuel d'investissement (PPI). Ce taux d'exécution prend en compte les dépenses directes, les recettes d'investissement et les coûts de fonctionnement induits évalués de façon théorique.

La prospective a été réalisée en ajustant le niveau d'emprunt pour maintenir un minimum de fonds de roulement et pour maintenir une CAF brute minimum.

Les résultats de cette projection montrent que le projet global ne serait pas soutenable financièrement. En effet, la CAF brute resterait positive mais insuffisante pour financer les investissements envisagés et la capacité de désendettement progresserait pour atteindre, dès 2024, un niveau excessif.



C'est pourquoi, le cadrage budgétaire pour 2021 propose d'inscrire l'agglomération dans une démarche d'optimisation. 2021 se voudra un budget de transition afin que l'agglomération preserve sa santé financière tout en garantissant son adaptabilité aux aléas et sa capacité à investir en faveur du territoire.

Cadrage budgétaire pour 2021 et projection de ratios

Cadrage budgétaire 2021 du budget principal

▪ **Section de fonctionnement**

Afin de poursuivre les objectifs, les enveloppes de dépenses de fonctionnement seront contenues de la façon suivante :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : le cadrage budgétaire des charges à caractère général pour 2021 est fixé à - 20% des dépenses budgétées en 2020. Cet effort qui peut

paraître comme très important correspond dans les faits à la consommation moyenne des crédits qui avoisine chaque année les 80% de réalisation des montants budgétés.

- Charges de personnel (chapitre 012) : les charges de personnel intégrant par principe une augmentation liée au GVT (glissement vieillesse technicité), il est demandé un travail sur l'organisation des services et des propositions d'optimisation afin de maintenir la masse salariale au niveau du réalisé 2020, estimé à 98% du budgété.
- Atténuation de charges (chapitre 014) : après 3 années consécutives de baisse en 2018, 2019 et 2020, il est proposé le maintien de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée aux communes.
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : les contributions aux organismes de regroupement (SDIS, PETR, THD...) seront inscrites sur la base du montant réel appelé au titre de 2021 ou bien en intégrant une augmentation de 1% à défaut d'information ; l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations et autres organismes de droit privé seront maintenues à leur niveau réalisé en 2019.
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : le niveau des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes est maintenu aux montants réalisés en 2020.
- Recettes de fonctionnement (chapitre 70) : les produits de tarification devront à minima être maintenus.

▪ **Section d'investissement du budget principal**

Afin de maintenir des ratios de bonne santé financière tout en participant au plan de relance de l'économie, le volume des investissements, déduction faite des subventions d'équipement, est fixé à 13,4 millions d'euros en 2021.

S'agissant des projets en cours, toute variation de l'enveloppe budgétaire et du niveau de subventionnement attendu impactant le reste à charge prévisionnel sera examiné, au regard des sommes reportées ou inscrites en crédits de paiement.

Cadrage budgétaire 2021 des budgets annexes

▪ **Budgets annexes gérés en SPIC** (service public industriel et commercial)

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-1 du CGCT, aucune subvention d'équilibre du budget général n'est autorisée. Ainsi, les recettes d'exploitation, principalement issue de la tarification aux usagers devront couvrir l'ensemble des dépenses du budget.

▪ **Budgets annexes gérés en SPA** (service public administratif)

Le niveau des subventions d'équilibre devra correspondre aux montants versés en 2020.

S'agissant de la section d'investissement, le cadrage budgétaire 2021 proposé vise à limiter le recours à l'emprunt :

- Bâtiments économiques : besoin de financement maximal de 80 000 €,
- Pôle médical : une avance remboursable du budget principal est envisagée pour le projet d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire à Ars,
- Transport : le recours à l'emprunt pour financer le renouvellement du parc roulant est envisagé en 2020. Le besoin de financement maximal 2021 est estimé à 900 000 €,

- Déchets et Gemapi : ces 2 budgets sont financés par une fiscalité affectée ; le besoin de financement 2020 sera autofinancé sans recours à l'emprunt ni mobilisation supplémentaire de la fiscalité par rapport à 2020.

- **Budgets annexes de lotissements économiques et d'habitat**

Les dépenses inscrites au budget 2021 et impactant le coût de production devront être prises en compte dans le prix de vente des parcelles.

Projection de ratios financiers

Les éléments de cadrage proposés pourront permettre de corriger la situation à court terme sur la capacité d'autofinancement et la capacité de désendettement.

La poursuite des mesures proposées devra s'inscrire dans le temps afin de préserver la santé financière de l'agglomération à plus long terme.

Le budget principal

L'Enfance-Jeunesse : au service des enfants et de leurs parents

Des projets phares pour 2021

L'offre de services (petite enfance, enfance, jeunesse, pratique sportive, de loisir, culturelle) est un élément clé du dynamisme du territoire. La compétence enfance jeunesse portée par Grand Cognac, en complémentarité de l'action des communes, améliore la qualité de vie et l'attractivité du territoire. Les actions et les projets pour 2021 sont les suivants :

Pour les structures petite enfance du territoire :

- Etat des lieux et harmonisation des conditions d'organisation des différents Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ;
- Déploiement des Relais d'Assistants Maternels (RAM) et des lieux d'information et d'orientation des familles ;
- Mettre en place le projet éducatif enfance pour ses structures d'accueil.

Pour les ALSH du territoire :

- Etat des lieux et harmonisation des conditions d'organisation des différentes structures ;
- L'étude des besoins d'accueil supplémentaire en ALSH et l'adaptation des capacités des différentes structures (locaux et personnel) ;
- Mettre en place le projet éducatif jeunesse pour ses structures d'accueil.

Pour l'animation de la vie sociale et l'accompagnement à la parentalité :

- Création d'un Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant sur le territoire ;
- Etats des lieux de l'animation de la vie sociale sur le territoire, définition et mise en œuvre du plan d'actions en lien avec la CTG.

Mise en œuvre des 2 démarches structurantes, la CTG et le PEDT :

La Convention Territoriale Globale (CTG), signée pour 4 ans avec la CAF et les partenaires, le 17 décembre 2018 définit un plan d'actions co-construit et basé sur les résultats de l'étude enfance jeunesse réalisée par le cabinet Créham en 2018.

Cette CTG précise les modalités de financement pour :

- La mise en œuvre d'une coordination à l'échelle du territoire avec le financement par la CAF de 4 postes à hauteur de 80 %,
- Le nouveau contrat enfance jeunesse 2019 / 2022.

Un PEDT en construction et coordonné par Grand Cognac, rassemble l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs éducatifs du territoire pour coordonner toutes les actions portées. Un scénario validé en comité de pilotage en mai 2019 présente les axes d'intervention suivants :

- **PLAN MERCREDI**
 - Veiller à la complémentarité des temps du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité ;
 - Inscrire les activités périscolaires en relation avec les acteurs du territoire ;
 - Proposer des activités riches et variées avec sorties éducatives et réalisations finales.
- **COORDINATION DES ACTIONS SPORT ET CULTURE**
 - Recenser les action existantes et mises en œuvre par les différents acteurs ;

- Coordonner les réalisations sur les différents temps de l'enfant et sur l'ensemble du territoire.
- **SENSIBILISATION A UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**
 - Sensibiliser les jeunes publics :
 - à la qualité de l'alimentation ;
 - à la production alimentaire locale et biologique ;
 - à la prévention et gestion des déchets et des biodéchets.
 - Participer à une réflexion sur la restauration collective en mobilisant les acteurs.

Des équipements structurants dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Projet de construction d'une crèche à Châteauneuf :

La construction d'une crèche à Châteauneuf est à l'étude pour répondre aux besoins des usagers. Actuellement, l'ensemble du territoire est équipé d'Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) ouverts toute la semaine à l'exception du secteur de Châteauneuf.

Le budget d'investissement pour cet équipement est estimé à 1 600 000 €.

Projet de rénovation du multi accueil gribouille à Cognac et aménagement d'une maison de la petite enfance :

La rénovation du multi-accueil gribouille est programmée pour 2021.

Cet équipement est situé à côté de la maison de l'enfance utilisée par la crèche familiale et l'association ASERC. Il est proposé de réfléchir de manière globale à l'aménagement des deux bâtiments.

La finalité de ce projet est de répondre aux 3 objectifs suivants :

- Mise aux normes du multi accueil gribouille pour répondre aux obligations de la PMI ;
- Proposer un espace petite enfance identifié et facilement accessible pour accueillir les structures RAM et LAEP du secteur de Cognac ;
- Réhabiliter et mutualiser des locaux pour diminuer les coûts de fonctionnement.

Le budget d'investissement de ce projet est estimé à 300 000 €.

Une politique sportive composante de l'attractivité et de l'animation du territoire

Le développement du sport est un enjeu de société tant par son lien direct à la santé des habitants, quel que soit le niveau de pratique, que le lien social qu'il crée.

Afin de répondre à ses impératifs, qui participent également activement à l'attractivité du territoire, la politique sportive, validée en conseil communautaire le 8 novembre 2018, a pour finalité de :

- Répondre aux besoins de l'ensemble des usagers (de l'enfant au senior),
- Favoriser toutes les formes de pratiques (découverte, éducative, compétition, haut niveau, loisir, santé...).

Le sport est ainsi vecteur de :

- Qualité de vie sur le territoire et de lien social,
- Développement économique,
- D'animation et de promotion du territoire.

Le socle du budget 2021

Partenariat avec les associations sportives du territoire : subventionnement des associations sportives d'intérêt communautaire / soutien à la pratique des jeunes / soutien à l'organisation de



manifestations sportives qui participent à l'animation ou la promotion du territoire / soutien aux sportifs de haut niveau.

Construction et gestion de 22 équipements sportifs : construction et gestion des terrains de football à Jarnac et de rugby à Cognac, de la piste d'athlétisme du stade Félix GAILLARD, des gymnases communautaires de Cognac, Châteaubernard et Châteauneuf.

Construction et gestion des équipements aquatiques : gestion de l'X'eau / gestion des piscines estivales de proximité de Châteauneuf et Jarnac / mise en œuvre et financement d'un plan savoir nager pour tous les élèves d'écoles primaires du territoire.

Des actions spécifiques en faveur des jeunes sportifs

Soutien à la pratique sportive des jeunes pour toutes les associations du territoire par l'attribution de 25 € par jeune licencié sur présentation de projets spécifiques par les associations sportives.

Apprentissage de la natation pour tous les élèves d'école primaire du territoire au travers de 3 cycles de 10 séances par élève au cours de sa scolarité, du CP au CM2.

Les actions et projets en faveur de la culture

Tout comme le sport, la culture reste un vecteur d'attractivité et de lien de social indiscutable. Longtemps relégué au second rang, le développement culturel est aujourd'hui une priorité de l'agglomération.

Les actions et les projets ci-dessous montrent les ambitions communautaires.

La lecture publique

En 2020 le réseau de lecture Libellus a été lancé. La ré-informatisation et la mise en place du nouveau portail permettent désormais aux 11 médiathèques adhérentes au réseau de travailler ensemble. Un agent a été nommé pour animer et coordonner le réseau -poste à mi-temps). 2021 sera l'occasion de poursuivre le travail en organisant la circulation de documents, grâce à une navette.

Par ailleurs, l'agglomération a signé, fin 2020, un contrat territoire lecture (CTL) avec la DRAC. Celui-ci vise à structurer et dynamiser le réseau de lecture, valoriser les actions éducatives et faire des médiathèques des espaces attractifs de découverte et d'échanges.

L'éducation artistique et culturelle

En 2020, un contrat territorial d'éducation artistique et culturel a été signé avec la DRAC. Ce document vise à coordonner l'ensemble des actions culturelles en faveur du jeune public que cela soit pendant ou hors le temps scolaire. Ce contrat sera l'occasion de généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les temps de l'enfance et de permettre de développer des projets culturels vers les ALSH et le public politique de la ville

Le projet d'édifice culturel, inscrit au PPI à hauteur de 7 millions d'euros, envisage de réunir dans un même lieu la médiathèque de Cognac, le conservatoire et les archives liées au monde du cognac.

Le site de l'ancienne imprimerie Litho-Bru, situé rue Plumejeau à Cognac, est fortement pressenti pour accueillir cet édifice. La friche industrielle devrait être achetée par l'agglomération en 2021. En 2021, l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage permettra de formaliser un préprogramme et élaborer un programme fonctionnel architectural en vue de la construction du bâtiment.

Le conservatoire

En 2020, une classe orchestre a été créée à l'école Marcel Nadeau de Châteauneuf. Pendant 3 ans, 37 élèves de CE2 vont participer à un orchestre d'harmonie dirigé par cinq enseignants du conservatoire. A terme d'autres classes orchestre pourraient voir le jour en 2021, une enveloppe de 40.000 € est prévue pour l'achat d'instruments.

Dans la perspective du nouvel équipement culturel, le conservatoire travaille à la rédaction de son nouveau projet d'établissement.

Les musées de Cognac

2020 a été l'occasion de réunir au sein d'un seul et même ERP (établissement recevant du public) le musée des arts du cognac (MACO) et l'Espace découverte. Il n'y a désormais plus qu'une seule entrée, une seule boutique, une seule équipe. La demande de changement de nom du musée des arts du cognac a été demandée courant 2020. Sa nouvelle appellation devrait être le musée des savoir-faire du cognac. L'acquisition d'un nouveau logiciel permettant de gérer les plannings, la billetterie et la boutique est envisagé en 2021.

Le projet scientifique et culturel des musées à Cognac a été réécrit. Ce document stratégique vise à donner de nouvelles orientations et plus particulièrement pour le musée d'art et d'histoire (MAH) qui nécessitera d'importants travaux de réhabilitation, une nouvelle scénographie, mais aussi une politique d'acquisition et d'expositions temporaires ambitieuses. Une enveloppe de 1,5 million est prévue au PPI.

En 2020, plusieurs acquisitions ont permis d'enrichir les collections du musée. Une ligne sera créée en 2021 pour permettre aux musées de pouvoir être réactif lors d'éventuelles ventes aux enchères, ainsi qu'une ligne pour engager des travaux de restauration d'œuvres.

Le musée des gabariers à Saint Simon

Ce musée, relevant des compétences de Grand Cognac depuis 2017, est géré par l'association Saint Simon village gabarier, qui gère aussi la gabare la Renaissance. Une somme de 600.000 € est inscrite au PPI. Ce montant est à répartir entre le projet du site de Juac (projet touristique) et le projet d'agrandissement et de mise aux normes du bâtiment qui abrite les collections sur St Simon (projet culturel).

La non signature de la convention par l'association bloque le projet à ce jour.

Pays d'art et d'histoire

Le travail engagé en 2019 a été fortement ralenti par la crise sanitaire 2020. L'objectif initial d'un dépôt de candidature du dossier en 2021 est reporté à 2022.

Soutien aux associations

L'agglomération poursuit son soutien aux associations culturelles qui organisent des festivals, ou participent à la promotion et à l'animation du territoire. Les demandes de soutien sont de plus en plus importantes et plusieurs nouvelles associations ont été soutenues en 2020. L'enveloppe prévu pour 2021 devra s'inscrire dans la trajectoire du maintien global des enveloppes de subvention à leur niveau de 2020.

Le château de Bouteville

En 2019, l'agglomération a engagé des travaux d'urgence. En 2020, l'avant-projet définitif relatif à la restauration du château a été validé.

2021 sera marquée par la mise en œuvre des travaux de la phase 2 (ailes Est et Nord) puis ceux de la phase 3 (ailes Ouest et Sud), pour une enveloppe estimée à de 902.000 €.

Par ailleurs, de nouveaux sondages archéologiques ont eu lieu en 2020, confirmant l'intérêt archéologique du site. Aussi une programmation scientifique pourrait être réfléchiée en 2021 pour lancer une campagne de fouilles programmées entre le service régional de l'archéologie (SRA) et plusieurs chercheurs spécialisés en castellologie médiévale.

Une réflexion sur le fonctionnement du château et une tarification lors des mises à disposition du château seront menées en 2021.

En 2021, un mapping sera organisé pour mettre en valeur le site. Il présentera une création contemporaine d'une dizaine de minutes.

De nouveaux projets pour étoffer l'offre culturelle

Les portes Saint Jacques

Les portes de l'ancienne tours St Jacques constituent un bâtiment emblématique du patrimoine de l'agglomération, puisqu'il s'agit d'un des rares édifice public représentatif de l'architecture civile du 15^{ème} siècle. Mis à disposition par la ville de Cognac, leur restauration en vue de les rendre accessible et de créer un belvédère, permettra de renforcer l'offre touristique et patrimoniale du territoire. Un budget de 70.000 € relatif aux études et travaux de maintenance est envisagé pour l'année 2021. Le projet bénéficiera d'un soutien financier de la Fondation et du Loto du Patrimoine.

Les Micro-folies

Il s'agit d'un projet de musée numérique initié par le Ministère de la culture. En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro folie, le projet peut accueillir un fab lab, un espace de réalité virtuelle ou encore une scène.

Le projet reste à bâtir mais il pourrait s'articuler autour de la politique de la ville et avoir un volet itinérant pour irriguer les zones rurales. Fortement subventionné par la DRAC, les 2 premières années, une enveloppe de 120.000 € pourrait être envisagée pour l'acquisition de matériel, d'un véhicule, le recrutement d'un animateur et des frais de fonctionnement de ce nouvel équipement. Cela sera à confirmer.

Favoriser le développement économique sur le territoire

Accompagner et sécuriser le développement des TPE et PME du territoire

La crise sanitaire qui a frappé la France en 2020 a fragilisé l'économie. Dès mars 2020 des mesures nationales et locales ont été mises en place afin de limiter le risque immédiat de défaillance d'entreprises. Grand Cognac a su répondre avec réactivité aux difficultés des TPE du territoire à travers la mise en place d'un plan d'aides d'urgence et en contribuant aux mesures régionales. Toutefois, l'approche de 2021, laisse craindre l'apparition de difficultés accrues notamment pour les plus petites entreprises. Aussi, Grand Cognac sera vigilant à l'accompagnement des TPE et PME en poursuivant ses actions de cofinancement d'investissements liés au développement des entreprises pour un montant prévisionnel de 80 000 € et poursuivra également, à travers son partenariat avec Initiative Charente, la mise en place de prêt grâce au fonds abondé en 2019 et 2020.

Renforcer la culture de l'innovation auprès du tissu industriel local

Réel levier pour la croissance et la compétitivité des entreprises, l'innovation est au cœur d'un ensemble de mesures d'accompagnement portées par l'Etat ou encore la Région Nouvelle Aquitaine. Conscient des

enjeux, notamment pour le tissu industriel local, Grand Cognac a fait le choix en 2019 de devenir membre fondateur de la technopole Eurekatech. Les premiers projets issus des actions initiées dans le cadre des collaborations Eurekatech voient le jour, et un travail visant à renforcer l'accès à l'innovation partagée s'est mis en place avec le soutien de l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine. Aussi Grand Cognac entend poursuivre ces actions de partenariats sur l'année 2021 pour un montant estimé de 30 000 €.

Poursuivre les actions d'animation économique du territoire et de soutien en faveur de la structuration de filières

Grand Cognac poursuivra en 2021 l'organisation et l'animation de temps d'échanges dédiés à des thématiques économiques en lien avec les besoins des entreprises (petits déjeuners de l'économie).

En parallèle, et pour favoriser les logiques de filières et de mise en réseau des acteurs la communauté d'agglomération continuera d'accompagner les acteurs portant des programmes d'actions visant à renforcer l'économie du territoire à travers notamment des logiques collectives et de filières pour un montant estimé à 70 000 €

Créer sur le territoire un lieu dédié au développement économique, à l'enseignement supérieur et à l'innovation

Réunir et fédérer les acteurs intervenant sur le champ de l'accompagnement des entreprises (création, développement, reprise), de l'innovation et de l'enseignement supérieur (enseignement et vie étudiante) de façon à renforcer le développement et l'accompagnement de projets, les collaborations, l'innovation et l'entrepreneuriat est un réel enjeu pour le territoire, son économie et son attractivité. Avec le soutien de la Banque des Territoires Grand Cognac a initié une première étude d'opportunité avec les partenaires concernés. Aussi 2021, pourra être consacré à la poursuite des études de faisabilité et l'acquisition du foncier qui accueillera le projet. Le montant prévisionnel des dépenses 2021 s'élève à 1 500 000 €.

Accompagner les entreprises de l'inter-filières du cognac dans leurs problématiques de recrutement

La dynamique économique de la filière spiritueux entraîne un phénomène quasi similaire au plein emploi. Aussi avec un taux de chômage à 6.3% au premier trimestre 2020, un grand nombre d'entreprises se trouvent confrontées à des difficultés de recrutement. Aussi Grand Cognac, en partenariat avec un ensemble d'acteurs (Région, DIRECCTE, Pôle Emploi, BNIC...) poursuivra la mise en place d'actions visant à réduire ses difficultés (promotion des métiers, accompagnement des conjoints...) pour un budget prévisionnel de 20 000€.

Soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'orientation des publics éloignés de l'emploi et des jeunes

Le soutien à la Mission Locale Arc Charente pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions à destination des jeunes de moins 25 ans (75 000€) ainsi que le portage du dispositif chantier d'insertion « La clé de Voute » permet d'assurer sur le territoire un accompagnement de proximité et de qualité auprès des publics les plus fragilisés sur les thématiques emploi insertion et orientation (270 000€ - masse salariale comprise). Il est à noter que le dispositif Chantier d'insertion est compensé par des subventions provenant du Département de la Charente, de l'Etat (DIRECCTE) et du Fonds Social Européen pour un montant annuel moyen de 220 000€.

Requalifier les espaces économiques afin de conforter et de maintenir les entreprises

La démarche de requalification de la Zone du Fief du Roy à Châteaubernard se poursuivra en 2021 avec le démarrage de la première tranche de travaux (500 000 €)

Initier une démarche partagée autour d'un plan d'actions pour une alimentation durable sur le territoire (Plan Alimentaire Territorial)

Développer et animer sur le territoire un réseau d'acteurs visant à l'émergence de projets adaptés aux problématiques du territoire autour des thématiques alimentation durable, développement de la production ou encore restauration collective (50 000€)

Poursuivre l'accompagnement des initiatives visant à valoriser les savoir-faire locaux et à préserver les activités agricoles et viticoles face au changement climatique notamment (19 000€)

Accompagner le développement d'une filière autour du maraîchage

Soutenir les actions et manifestations pour la valorisation du savoir-faire agricole

Des actions seront engagées pour accompagner les initiatives locales qui permettent de mettre en avant les savoir-faire locaux en lien avec la thématique alimentation, agriculture et ruralité. Une enveloppe de 19 000 € est envisagée en 2021.

Construire une démarche collective autour du Plan Alimentaire Territorial

L'objectif est de coordonner les différents acteurs et les différentes politiques publiques liées à cette thématique menée sur le territoire afin de fédérer un réseau d'acteurs autour des objectifs suivants :

- Répondre aux attentes sociétales pour une alimentation saine et locale
- Valoriser le tissu économique local
- Accompagner l'installation de maraîchers sur le territoire / cellule d'installation
- Accompagner la restauration collective vers un approvisionnement local de qualité
- Sensibiliser les populations au « fait-maison »
- Rendre accessible une alimentation saine aux publics précaires
- Encourager la réduction du gaspillage alimentaire

Une enveloppe de 50 000 € est envisagée pour 2021.

Le fleuve Charente

Grand Cognac réalisera en 2021 la continuité, sur son territoire, de la véloroute nationale dénommée Flowvélo, reliant Thiviers (24) à l'Île d'Aix (17) via Angoulême, Jarnac, Cognac, Saintes et Rochefort. Cette véloroute a été inscrite au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire, le 11 mai 2011.

Les retombées économiques du tourisme à vélo sont importantes. Sur les territoires, ces retombées sont de l'ordre de 65 € à 105 € de dépenses journalières par touriste (contre 54 € pour l'ensemble des touristes). Le comptage mis en place sur la commune de Merpins, sur l'itinéraire, a ainsi mis en évidence 14 500 passages en 2019, avec un objectif en 2022 de 20 000 passages.

Sur le territoire communautaire, la Flowvélo correspond à un linéaire total de 50 km, et traverse 13 communes. 31 km ont été réalisés, 12km sont actuellement en cours d'aménagement entre Angeac-Charente et Gensac la Pallue (phase2), et il restera à réaliser environ 7km correspondant à la traversée de Jarnac et la liaison Jarnac-Bourg-Charente (phase 3)

Le montant de l'Autorisation de Programme est de 5 millions d'euros TTC, avec un objectif de subventionnement du projet de 60%. L'autorisation de programme intègre les travaux, les études, les acquisitions foncières.

La dépense 2021 est estimée à 1,75 millions d'euros € TTC. Cette phase correspondra à :

- La fin des travaux de la phase actuelle (phase 2),
- Aux travaux de la phase 3,
- A la finalisation des acquisitions foncières par voie d'expropriation,
- Au déploiement de bornes à eaux noires pour les bateaux fluviaux.

Relancer l'économie touristique locale

La filière tourisme figure parmi les secteurs économiques les plus durement touchés par la crise sanitaire, économique et sociale de la Covid-19. Sur le territoire de Grand Cognac on estime que le poids économique du tourisme aura chuté de près de 50%. Il s'élevait à près de 53 millions d'euros en 2019. Soutenir les acteurs économiques, qualifier et renforcer l'offre touristique figurent ainsi parmi les priorités 2021 du Pôle Tourisme de Grand Cognac.

Les orientations budgétaires proposées ci-dessous découlent de l'adaptation du Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020-2024 aux principales mutations de la filière :

- chute du tourisme international et d'affaires
- essor du tourisme doux (slow-tourisme) et de proximité

Qualifier les équipements touristiques communautaires

La Base Plein Air de Cognac bénéficie à nos clientèles prioritaires - la population locale et les familles - et requiert à ce titre une attention particulière. Amorcée en 2020, la rénovation de ses équipements nécessite une programmation sur plusieurs années faisant l'objet d'une inscription au PPI. En raison du contexte sanitaire, les travaux qui auraient dû être effectués avant la saison estivale devront être reportés en 2021 : réfection du bassin (70 000 €), de la dalle des jeux gonflables (40 000 €) et du terrain de beach volley notamment (15 000 €). Un plan d'aménagement d'ensemble sera réalisé par la DREAL à l'échelle du parc François 1^{er}, potentiellement complété par une étude portant sur l'aménagement de la base plein air.

L'exploitation des campings de Cognac et de l'Île Madame est désormais externalisée. L'un des blocs sanitaires du camping de Cognac a récemment été entièrement rénové. Le second nécessite à son tour un rafraîchissement plus sommaire (75 000 €).

Enfin, la toiture du moulin de Prézier nécessitera une révision complète en raison de son état de dégradation (150 000 €).

Développer le slow-tourisme

Grand Cognac accompagne les communes dans l'inscription de leurs chemins ruraux au PDIPR en lien avec le Département. Le respect du cahier des charges, la conformité du balisage, un entretien rigoureux et la mobilisation d'acteurs publics et privés permettront de structurer une véritable offre de randonnée (AP/CP de 200 000 € dont 50 000 € en 2021). Cette mission de structuration pourrait être renforcée par le recrutement d'un apprenti.

Grand Cognac mène le projet de construction d'un bateau à passagers en remplacement de la Dame Jeanne à Cognac pour la saison 2022. Le budget initialement alloué au projet doit être revu à la hausse

(AP/CP de 790 000 € dont 450 000 € en 2021) pour permettre l'acquisition d'un bateau répondant aux critères fixés par la collectivité : motorisation hybride, identité gabare, accueil de groupes.

Par ailleurs, l'opportunité de création d'un gîte d'étape à Juac sera étudiée afin de contribuer à développer l'itinérance douce et renforcer la bulle d'offre de Saint Simon : Flow Vélo, bateau à passagers, musée des gabariers, parcours vélo Terra Aventura, etc... (50 000 €).

L'extension du parcours du Roy à Cognac, connectée à l'espace de revalorisation de la Dame Jeanne, sera finalisée et inaugurée en 2021 (25 000 €).

Soutenir l'œnotourisme

L'œnotourisme reste l'un des principaux facteurs d'attractivité de notre destination touristique. Or, depuis la dissolution des Etapes du Cognac en 2019, aucun consensus n'a été atteint entre les partenaires pour assurer la reprise du portage du label Vignobles et Découvertes ; laissant ainsi les 72 prestataires labellisés du territoire sans « structure de référence ». Grand Cognac envisage une reprise du portage du label Vignobles et Découvertes à échelle locale, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (20 000 € chacun).

Événementialiser le territoire

Le déploiement du dispositif départemental Eté Actif (32 000 €) va être poursuivi en collaboration avec les acteurs locaux sur 5 semaines en Juillet-Août. Celui-ci permet aux enfants et plus largement aux familles de se retrouver autour d'activités sportives et culturelles, le plus souvent en plein air et à faible coût.

Le Pass découverte est un dispositif de mise en réseau de l'offre touristique porté par la collectivité en partenariat avec l'agglomération de Saintes. Afin de favoriser l'accès à ce dispositif, les deux agglomérations envisagent de le prendre intégralement en charge (6 000 € chacune), au profit des acteurs du tourisme répondant au cahier des charges. Une réflexion sera également menée pour l'étendre aux autres territoires traversés par la Flow Vélo.

Enfin, en raison de la conjoncture actuelle, Grand Cognac diffère la réalisation d'une étude visant à structurer le tourisme d'affaires, actuellement à l'arrêt.

Accompagner les porteurs de projets

Grand Cognac poursuivra son soutien technique et financier aux porteurs de projets touristiques publics et privés, en corrélation avec les enjeux de qualité, de durabilité et d'innovation des stratégies touristiques régionale et locale. Grand Cognac peut notamment déployer des dispositifs d'aide au tourisme conformément à la convention SRDEII signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Afin de soutenir l'offre touristique et de loisirs, trois dispositifs seront ouverts en 2021 :

- "aide à la navigation propre" (Investissement : 30 000€)
- "activités de loisirs" (Investissement 20 000€)
- "valorisation de l'itinérance douce" (Fonctionnement : 2 500€)

Promouvoir la destination

En 2020, l'agglomération a souhaité mutualiser la direction de l'Office de Tourisme et du Pôle Tourisme de Grand Cognac afin de définir et mettre en œuvre un Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs de façon conjointe. Dans cette continuité, Grand Cognac souhaite désormais rassembler les deux chevilles ouvrières du tourisme afin d'améliorer la lisibilité de la nouvelle organisation touristique et créer un véritable pôle d'attractivité représentatif de la destination : la Maison du Tourisme (AP/CP de 600 000 € dont 250 000 € en 2021).

De même, Grand Cognac a choisi de confier l'accueil, l'information, la promotion, la coordination des acteurs du tourisme et la commercialisation de l'offre à son office de tourisme. Une subvention de fonctionnement (515 000 €) lui sera attribuée pour ce faire, incluant la valorisation de la mise à disposition d'espaces au sein de la Maison du Tourisme.

En 2020, Grand Cognac s'est engagé dans le collectif du Contrat de Destination « Explore Cognac » visant à internationaliser la destination. Toutefois, considérant la conjoncture actuelle, Grand Cognac pourrait plafonner sa participation (20 000 €) en 2021 comme en 2020.

Les principales orientations budgétaires exprimées ci-dessus porteraient le coût du soutien à l'économie touristique locale à hauteur de 500 000 € de fonctionnement et 1,2 millions d'investissement, incluant les recettes prévisionnelles (taxe de séjour, produits des équipements touristiques, subventions européennes LEADER, régionale NOTT et départementale notamment).

	Fonctionnement	Investissement
Charges	750 000 €	1 500 000 €
Produits	250 000 €	300 000 €
Solde	- 500 000 €	- 1 200 000 €

Une politique de l'habitat en faveur de l'accueil, de l'accès au logement et des logements dignes

La mise en œuvre du programme d'actions du PLH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), présenté le 18 septembre 2020 à la commission du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) pour avis, pourrait être mis au vote pour validation définitive au conseil communautaire de décembre 2020.

L'année 2021 devrait donc voir l'engagement des actions inscrites dans le PLH, notamment :

- Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » à l'échelle du territoire,
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites sur les 4 centralités de la communauté d'agglomération (Châteauneuf, Cognac, Jarnac, Segonzac),
- La poursuite du soutien au développement du parc locatif social public, avec un financement renforcé sur les opérations mobilisant du bâti existant,
- Le développement du soutien à la production de logements locatifs communaux dans du bâti existant.

Avec l'engagement des actions inscrites dans le PLH, les dispositifs transitoires ne devraient plus mobiliser de nouveaux crédits sur le budget 2021.

Le soutien à l'amélioration du parc de logements privés, pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources et pour les propriétaires bailleurs pour du logement conventionné, serait ainsi renforcé. Pour le PIG « habiter mieux », c'est l'enveloppe annuelle inscrite dans le PLH qu'il conviendrait de mobiliser, c'est-à-dire 259 400 € en investissement. Pour l'OPAH-RU multi-sites sur les quatre centralités, ce sont 150 000 € par an qui sont prévus en investissement dans le cadre du PLH.

Le dispositif de suivi-animation mutualisé du PIG et de l'OPAH-RU multi-sites, qui sera confié à un prestataire, aura pour objet l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets. Ce suivi-animation devrait s'inscrire dans le budget pour 100 000 € par an de dépenses de fonctionnement, mais des subventions ANAH devraient permettre de limiter le reste à charge pour la communauté d'agglomération à

hauteur de 50 000 € par an maximum. Une AE/CP a été créée (délibération du 23/07/2020) afin de faciliter la mise en œuvre de ce suivi-animation qui s'établit sur une durée de 5 ans, avec des crédits de paiement à hauteur de 100 000 € par an.

La poursuite du soutien à la production de logements sociaux publics, mis en œuvre sous la forme d'une AP/CP, s'inscrit à hauteur de 109 300 € par an dans le PLH, soit 655 800 € sur les 6 ans du PLH. Dans ce cadre, les projets d'acquisition – amélioration seront soutenus plus fortement que les projets de construction. Il est à noter que cette enveloppe de 109 300 € par an est une moyenne ; en effet, la production de logements sociaux n'est pas linéaire et lorsque des programmes nouveaux sont mis en œuvre par les bailleurs sociaux, ils portent souvent sur un nombre conséquent de logements, ce qui se traduit par une demande de financement qui peut être plus élevée certaines années et quasi nulle sur d'autres années. L'année 2021 devrait être riche en projets, avec notamment la production d'une trentaine de logements à Châteaubernard avec Noalis et près de 80 logements à Cognac (16 avec Domofrance, 20 avec l'OPH de l'Angoumois et 40 avec Noalis), selon la programmation prévisionnelle de la DDT.

Par ailleurs, le dispositif de soutien à la production de logements communaux dans du bâti existant, inscrit sous la forme d'une AP/CP, se verra renforcé dans le cadre du PLH puisqu'il dispose d'une enveloppe à hauteur de 150 000 € par an, soit 900 000 € sur les 6 ans du PLH.

Le soutien aux partenaires en matière d'habitat

Grand Cognac soutient également les partenaires qui interviennent sur son territoire dans le conseil aux habitants ou encore dans l'accompagnement des publics spécifiques en matière d'habitat.

Ainsi, l'adhésion à l'ADIL et au CAUE permet notamment la tenue de permanences d'information sur les questions relatives au logement, en matière juridique mais aussi dans le domaine de l'amélioration de l'habitat.

La Communauté d'Agglomération soutient également l'association Charente Habitat Jeunes qui gère la résidence habitat jeunes Nelson Mandela à Cognac et porte le dispositif Locapart 16.

Enfin, Grand Cognac, membre fondateur du GIP Charente Solidarités, contribue aux actions menées dans le cadre du FSL en direction des publics fragiles et finance la mise en œuvre des contrôles de décence des logements sur son territoire.

L'accueil des gens du voyage

Plusieurs projets en matière d'accueil des gens du voyage vont se poursuivre ou se concrétiser en 2021 :

- L'aire de grand passage, inscrite dans le PPI à hauteur de 600 000 €, pour laquelle des acquisitions de parcelles ont été réalisées et se poursuivent toujours. Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en passe d'être signée sur cette fin d'année 2020 avec la SPL Gama comprenant notamment une analyse règlementaire et foncière, et l'élaboration du programme.
- L'aménagement d'une aire de petits – moyens passages à Châteauneuf, retardé à cause de la crise sanitaire, devrait être réalisé début 2021, afin de permettre son ouverture pour les grands passages à partir du printemps 2021. Il est à noter que cette aire de passage devrait, à terme, pouvoir être complémentaire de l'aire de grand passage du site des Mullons.
- L'aménagement de 2 terrains familiaux sur la commune de Segonzac, suite à l'acquisition foncière réalisée à titre gracieux auprès du SMAGVC en 2019, pourrait également être confié à la SPL Gama ; un premier avant-projet sommaire établissait le coût de cette opération à hauteur de 200 000 €. Il est à noter qu'un financement de l'Etat d'un montant de 42 686 € a été obtenu sur ce projet, sous condition que le chantier débute sous trois ans.

- Il s'agira également de mener des travaux de rénovation de l'aire d'accueil de Cognac ; des financements pourraient être obtenus sur ces travaux auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance, sous réserve d'un engagement de cette opération dès 2021.

Enfin, la gestion de l'ensemble des équipements existants et de ceux qui seront créés sera confiée au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) auquel Grand Cognac a contribué en 2020 pour près de 95 000 €. Une enveloppe de l'ordre de 100 000 € sera ainsi proposée pour la contribution 2021 au SMAGVC.

Construire le territoire de demain

La construction du territoire de demain passe par la planification et la réalisation d'infrastructures.

L'élaboration, déjà engagée, des documents de planification que sont le PLUi et le RLPi se poursuivent donc en 2021, avec, en parallèle, les procédures menées pour l'évolution des documents d'urbanisme communaux. Ce sont donc ces projets qui s'inscrivent dans le budget 2021 de la façon suivante :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

L'élaboration du PLUi, engagée en février 2018, devait entrer dans sa troisième phase en 2020 après la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en janvier 2020. Avec la crise COVID, l'entrée effective dans cette troisième phase, celle de la construction du zonage et du règlement, a été quelque peu retardée, même si tout un travail de préparation a pu être mené. Cette phase, dont les premières réunions de travail sont programmées en fin d'année 2020 se déroulera sur toute l'année 2021. S'agissant d'une AP/CP d'un montant de 800 000 €, et compte tenu de la consommation limitée des crédits de paiement sur l'année 2020, il est proposé d'inscrire 200 000 € en crédits de paiement pour l'année 2021.

L'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Ce chantier, engagé budgétairement pour un montant de 60 000 € sur l'année 2020, se poursuit en 2021 mais n'appellera a priori pas d'engagement financier supplémentaire. La phase de diagnostic se termine et les grandes orientations du RLPi devraient être soumises au vote de l'assemblée communautaire au début de l'année 2021 pour un arrêt du projet de RLPi en Conseil au dernier trimestre de l'année 2021. La phase administrative (consultation des personnes publiques associées, enquête publique,...) s'engagera à partir de la fin de l'année 2021, pour une approbation définitive du RLPi avant l'été 2022.

L'élaboration et évolution des documents d'urbanisme des communes

Une dizaine de procédures d'évolution des documents d'urbanisme est encore en cours, dont certaines sont prévues pour se terminer d'ici la fin de l'année 2020 mais également au cours de l'année 2021. Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement pour un montant de l'ordre de 150 000 €.

Lutter contre la désertification médicale

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et centres de santé (CDS) correspondent aujourd'hui à une aspiration croissante des professionnels de santé, en particulier ceux qui terminent leurs études, et constituent de ce fait, un vecteur réel d'attractivité et de renforcement de l'offre de soins de premier recours sur les territoires fragilisés en termes de démographie médicale, à l'instar de celui du territoire de Grand Cognac.

Le travail en commun est un critère primordial pour les professionnels de santé qui cherchent à s'installer. Ne pas ou ne plus être seul au sein d'un cabinet, mais exercer au sein d'une structure regroupant plusieurs collaborateurs et permettant ainsi la mise en commun des moyens nécessaires à l'activité, est devenu le déterminant principal à l'installation des jeunes médecins.

Aussi, le premier objectif du plan santé de Grand Cognac validé en avril 2019, est de permettre aux professionnels d'exercer leurs activités dans des conditions adaptées et optimales tout en bénéficiant d'un environnement et d'un cadre de vie attractifs : accompagner les projets, répondre aux besoins des professionnels, les aider à développer leurs activités.

Les orientations budgétaires pour 2021 se construisent dans la continuité des choix opérés en 2020, en lien avec l'évolution des projets :

- Poursuite du projet de création d'une MSP à Ars (la fin de la première phase des travaux est prévue au dernier trimestre 2021). Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 300 000 € TTC dont 709 610 € de travaux.

Le rachat du cabinet médical par Grand Cognac permet à la collectivité de percevoir des loyers versés par les médecins. Les recettes prévisionnelles pour 2021 sont estimées à 13 200 €.

- Soutien financier aux projets de Châteauneuf (MSP au sein du centre hospitalier) et de Cognac (CDS), tout en prenant en compte les nouvelles réflexions en matière d'implantation ou de développement de structures d'exercice coordonné et regroupé. Le coût estimatif du soutien financier de Grand Cognac au projet de MSP au sein de l'hôpital de Châteauneuf est de 300 000 €.
- Réflexion sur l'accompagnement possible de Grand Cognac pour l'ouverture d'antennes médicales dans des locaux communaux, recensement des offres d'accueil pour les communes où un désert médical se profile : Saint-Même-les-Carrières, Gensac-la-Pallue, Lignières-Sonneville.
- Accompagnement des MSP dans le développement de leurs activités et la concrétisation de leurs projets (exemple : soutien technique et logistique à la mise en place d'une communauté professionnelle territoriale de santé, promotion des actions de prévention santé mises en place dans les MSP...).

Propriétaire de la maison de santé de Segonzac, Grand Cognac perçoit les loyers versés par les professionnels de santé. Les recettes prévisionnelles pour 2021 sont estimées à 73 000 €. Le montant prévisionnel des frais de fonctionnement de la MSP de Segonzac pour 2021 est de l'ordre de 17 000 €.

- Faciliter l'installation des étudiants stagiaires sur le territoire durant leur formation (en lien avec les MSP et les communes concernées). Le coût prévisionnel de l'accompagnement des étudiants dans le paiement de leur loyer est de 10 000 € et celui des communes dans la rénovation de logements pour les étudiants et les internes est de 30 000 €.
- Participation aux événements du secteur médical (forums, colloques thématiques) afin de valoriser et promouvoir le territoire et son offre de soins.

Soutenir le développement de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire et favoriser les conditions de vie étudiantes

L'achèvement des travaux de réhabilitation de l'Université des Spiritueux est prévu pour décembre 2020. Les étudiants pourront faire leur prochaine rentrée dans un lieu totalement rénové. Avec une AP/CP créée sur 3 ans, les CP 2021 correspondront aux soldes des travaux.

Le soutien au Campus des Valois pourra accompagner son action sur le territoire tant en matière d'accompagnement des étudiants que de coordination des établissements d'enseignement supérieur ou encore de développement de l'offre sur le territoire (32 000€).

Dans le cadre de la première vague de l'appel à projet Au Cœur des Territoires, le territoire de Grand Cognac a été retenu pour accueillir une antenne CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers). Identifié comme un des 10 sites pilotes au niveau national, le territoire de Grand Cognac est le territoire français le plus avancé sur la démarche. Les premières formations pour les publics sans qualification devraient démarrer dès janvier 2021 et un premier bachelor (bac+3) devrait voir le jour à la rentrée 2021. Aussi Grand Cognac sera sollicité pour accompagner l'implantation de l'antenne. (30 000€).

Les activités de recherches sont stratégiques pour accentuer le développement de l'offre en enseignement universitaire mais également pour accompagner le développement des entreprises du territoire. Aussi plusieurs projets allant du soutien à une thèse CIFRE ou encore un soutien aux travaux de chercheurs en lien avec les activités et particularités du territoire pourront être étudiés et ce avec une enveloppe budgétaire de 15 000 €.

La mise en œuvre des premières actions du Schéma Local Enseignement Supérieur Recherche et Innovation verra le jour en 2021 notamment autour des questions de diffusion de la culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes ou encore de l'accueil et de la vie étudiante (10 000€).

La lutte contre le dérèglement climatique : le PCAET

L'élaboration du PCAET s'est achevée fin 2019. Conformément à l'article L.229-54 du code de l'environnement, le projet de PCAET a été soumis pour avis à l'autorité environnementale, au Préfet de Région ainsi qu'au Président du conseil régional. A l'issue de la procédure et lors du conseil communautaire du 20 février 2020, le projet de PCAET a été validé à l'unanimité.

Le projet de PCAET, en tant que plan soumis à évaluation environnementale mais exempté d'enquête publique, est soumis à une participation du public par voie électronique.

La consultation publique s'est déroulée entre début mai et fin juillet 2020, avec le soutien du conseil de développement de Grand Cognac. En effet, ce dernier a accompagné l'agglomération dans la mise en œuvre de la consultation publique du projet de PCAET, en proposant dans un premier temps l'élaboration d'un questionnaire sur le plan d'actions, et, dans un second temps, la mise en place de conférences thématiques. Ce travail collaboratif a permis de valoriser la démarche de Grand Cognac auprès du grand public, et de nourrir le débat autour d'un thème de première importance, celui de la transition énergétique.

Le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte de l'avis du préfet de Région, du président du conseil régional, de l'avis de l'autorité environnementale, mais aussi des observations et propositions du public, doit être soumis pour adoption au conseil communautaire, prévue en mars 2021.

Après l'adoption du PCAET, 2021 verra le début de la mise en œuvre opérationnelle des premières actions du plan climat.

Pour rappel le plan d'actions du PCAET se décompose en 4 axes stratégiques et 1 axe transversal, qui correspondent aux secteurs clés du PCAET :

- Axe 1 Résidentiel – urbanisme – Tertiaire (10 actions),
- Axe 2 Mobilité (8 actions),
- Axe 3 Agriculture – consommation – déchets : consommer (9 actions),
- Axe 4 Industrie et énergie : travailler et produire (4 actions).

L'axe transversal correspond à l'animation et l'exemplarité de la collectivité.

Le plan d'actions est la feuille de route qui engage le territoire de Grand Cognac à long terme vers des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, avec pour rappel :

- une réduction de 79% des émissions de GES en 2050 par rapport à 2015
- une baisse de 46% des consommations énergétiques en 2050 par rapport à 2015
- atteindre 24% d'EnR dans la production d'énergie finale en 2030 et 42% d'ici à 2050),

Certaines actions relevant de politiques publiques sectorielles engagées par Grand Cognac, sont en cours de réalisation, quand d'autres, vont se décliner étape par étape.

Aussi, pour l'année 2021, les axes prioritaires seront les suivants :

- **Poursuivre et amplifier la concertation** avec l'ensemble des acteurs du territoire autour de la démarche PCAET : en effet il est important de maintenir et de pérenniser cette dynamique territoriale d'une part pour engager les premières actions du PCAET et d'autre part pour toucher un maximum d'acteurs et de citoyens. Aussi, il est notamment envisagé de mettre en place une réunion publique de sensibilisation afin de mobiliser non seulement les nouveaux élus mais aussi l'ensemble des acteurs car tous sont concernés par la démarche PCAET. Par ailleurs, dans le but d'étendre la concertation aux acteurs économiques du territoire ainsi qu'aux communes, un questionnaire spécifique pour chaque groupe d'acteur sera proposé et transmis aux intéressés : cette enquête permettra de recenser toutes les actions entreprises et les projets à venir en matière de transition écologique et énergétique. Beaucoup d'acteurs participent déjà, sans le savoir, à la mise en œuvre du PCAET, ou peuvent, de par leurs actions, venir l'enrichir. Au-delà de cet objectif de recensement, il y a ainsi un objectif d'information, de sensibilisation et de partage, qui constitue un enjeu fort pour le succès du plan d'actions. Coût estimatif intervenant extérieur pour la réunion de sensibilisation : 500 €.
- **Enclencher la massification des efforts** en termes de **réduction de la consommation énergétique** du territoire, de **diminution des émissions de gaz à effet de serre**, de **réduction de la pollution atmosphérique** du territoire, en agissant sur le patrimoine propre de la collectivité (exemple : action T.2.1 Réduire les consommations de fonctionnement avec la réalisation d'un audit énergétique sur le patrimoine bâti communautaire), sur ses différents champs de compétence (exemples : action D.1.3 Proposer des offres alternatives sur le territoire pour réduire le nombre de déplacements avec le développement de bornes de recharges et le développement de stations bioGNV ou hydrogène ; action C.2.2 Favoriser les circuits courts en lien avec le projet alimentaire territorial) mais aussi en mobilisant et en encourageant les acteurs du territoire et les partenaires dans la mise en place d'actions (exemples : accompagner les entreprises dans leur transition écologique et énergétique, actions T.1.1, T.1.3, I.1.2).
- **Approfondir la question du développement des énergies renouvelables et récupérables (EnR&R)** : la réalisation d'une étude de potentiel de développement des EnR a pour but de compléter le diagnostic du PCAET. Elle vise à dresser un état des lieux complet des EnR&R, à étudier le gisement disponible sur le territoire, à établir un plan d'actions de projets potentiels en définissant les conditions propices à leur mise en place (action E.1.1). Coût estimatif de l'étude : 20 000 € TTC.
- **Poursuivre le travail sur l'exemplarité de Grand Cognac et accompagner les communes qui souhaitent mener des actions éco-exemplaires** (en lien avec l'axe animation exemplarité de la démarche et dans le cadre des actions T.2.2 et T.2.3 qui visent à accompagner les communes dans leurs démarches de transition énergétique : communication de la démarche PCAET, conseils, mise en relation avec les partenaires techniques, aide dans l'obtention de financements type certificats d'économie d'énergie)

- **Créer du lien entre le PCAET et les autres documents stratégiques**, PLUi et PLHi et renforcer la vision climatique au sein de ces outils, de manière à prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques.
- Au-delà de la mise en œuvre du PCAET, la traduction locale des politiques gouvernementales en matière de transition énergétique et écologique, doit permettre à Grand Cognac de **s'inscrire dans des appels à projet** lancés par l'Etat, la Région ou l'ADEME, à l'exemple du Contrat de Transition Energétique (CTE).

La gestion des eaux pluviales

Grand Cognac est devenu compétent en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines au 1^{er} janvier 2020. Le conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020 a proposé de déléguer la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines aux communes de Grand Cognac à compter du 1^{er} janvier 2021 via des conventions de délégation de compétence. Le financement de la compétence sera assuré par la révision des attributions de compensation.

En parallèle, Grand Cognac a lancé une étude sur l'ensemble du territoire visant à connaître le patrimoine concerné et permettant de définir une méthode de calcul des transferts de charge mieux adaptée à la réalité du terrain.

En matière d'investissement les axes sont les suivants, l'année 2021 sera dédiée à la réalisation de l'étude d'inventaire du patrimoine pluviale (phase 1 d'état des lieux : 53 650 € HT et phase 2 d'investigations complémentaires pour un maximum de 400 000 € HT) et à la finalisation des schémas directeurs des eaux pluviales sur les communes de Châteaubernard et de Cognac (50 000 € HT).

Les actions de communication de Grand Cognac, auprès des habitants, des élus et des agents

Les missions de communication de Grand Cognac se déploient auprès de plusieurs publics avec des approches différentes selon le message à diffuser. Ces publics sont notamment les usagers et les habitants, les élus et les agents, avec l'ambition forte de renforcer l'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire répond à la volonté d'attirer l'attention sur le territoire afin d'accompagner son développement tant économique que touristique. L'effet ricochet est incontestable sur différents services comme la petite enfance, l'éducation, l'emploi, la culture et le sport. Une bonne attractivité de territoire construit une force de frappe non négligeable auprès des médias, en renfort des actions de communication menées, pour accompagner ce développement, sa notoriété et la fierté d'appartenance à Grand Cognac. Les actions pour l'attractivité se construisent et évoluent en lien avec tous les services, en créant des synergies communes, pour optimiser le rayonnement de l'agglomération. Cette stratégie se construit en cohérence avec le service communication.

Les actions de communication de la collectivité visent à diffuser et valoriser les politiques publiques portées par la communauté d'agglomération auprès des élus et citoyens du territoire (communication externe). Il s'agit également d'assurer la bonne information auprès des agents concernant le cadre dans lequel ils travaillent (communication interne) et sur les actions menées par les autres services.

D'une part, en ce qui concerne la communication interne, les actions amorcées en 2020 seront poursuivies, qu'il s'agisse de l'envoi mensuel de la lettre interne d'information - voire diffusée plus fréquemment lorsque le contexte le demande - ou de la réalisation de temps spécifiques organisés par la Direction générale des services à destination des agents. La réactualisation et la remise en service de l'intranet, nécessaires suite aux dommages causés par le cryptovirus et les perturbations engendrées par la COVID-19, seront également assurées sur 2021, avec des pistes d'amélioration possibles.

D'autre part, en termes de communication externe, la priorité est d'assurer la communication des actions menées par tous les services de l'agglomération et de leurs projets en cours ou lancés en 2021 :

- Présenter les dispositifs d'aides au tourisme, au pôle développement économique ;
- Donner accès à la Culture pour tous, avec la valorisation du patrimoine, la campagne de restauration du Château de Bouteville, la mise à disposition des expériences immersives en réalité virtuelle en lien avec l'histoire du territoire au sein des Musées de Cognac (10 000 € pour la promotion), par le biais du réseau de lecture publique « Libellus » (30 000 €), la refonte du site internet des Musées avec la nouvelle marque Distillateurs culturels lancée l'été 2020 (35 000 €) ;
- Développer l'image de Grand Cognac en France et à l'international en accueillant les étoiles Michelin (partenariat 100 000 €), émerger en devenant la Destination de référence (campagne de relance touristique 2020 : 70 000 €), affirmer son ADN par les Savoir-faire du Cognac avec la reconnaissance mondiale de l'Unesco (11 000 €) ;
- Faire connaître la démarche du programme Re-sources et les projets d'amélioration pour l'eau et l'assainissement, l'importance de l'environnement et la gestion des déchets par la politique de prévention des déchets, le PCAET ;
- Faciliter les échanges avec les familles pour le pôle Petite Enfance en développant les outils numériques ;
- Affirmer son implication dans la vie sportive avec la signature « Grand Cognac soutient le sport » et en étant désignée Terre de Jeux pour Paris 2024 ;
- Accompagner les jeunes avec l'implantation de structures d'enseignement et des formations, et les autres usagers avec un cadre de vie adapté notamment par le biais de logements dédiés et par la stratégie de développement de la mobilité ;
- Préserver le panorama urbain avec le RLPI, et le bien-être en tant qu'habitant avec le PLUi et les actions Cœur de ville.
- Renforcer les outils numériques, leur usage, en facilitant leur mise à jour régulière, rapide et synchronisée dans l'objectif de s'adapter selon le contexte, en tirant les enseignements des confinements 2020.

Le service communication développe une stratégie afin de communiquer sur les actions menées pour les usagers, les services qui leurs sont proposés, ainsi que d'accompagner tous les équipements dans leur propre diffusion de l'information. Le service utilise tous les potentiels de chaque site afin de valoriser toutes ces actions. Le service expose également toutes les actualités et projets portés par les élus pour l'amélioration du bien vivre sur le territoire en tant qu'habitant mais également auprès des dirigeants d'entreprises et de leurs salariés.

En parallèle, la réalisation des outils de communication des services proposés par l'agglomération et des équipements communautaires sera, comme chaque année, suivie par le Service communication, avec des modifications et adaptations en cas de besoin : brochures des équipements culturels, sportifs et touristiques, guide d'attractivité « Voici pourquoi Grand Cognac », (budget impression 50 000 € et création 60 000 €) événements portés par Grand Cognac, les outils numériques (cf. confinements 2020), la diffusion d'information dans les médias (montant insertions presse 60 000 €), etc...

Pour l'année 2021, l'une des priorités sera également de créer et uniformiser la signalétique de l'ensemble des sites appartenant à Grand Cognac. Un marché sera lancé à cet effet (montant 100 000 €). Cette démarche ayant été déjà amorcée par l'accompagnement de l'habillage extérieur de la Maison du Tourisme, et du Musée d'Art et d'Histoire (MAH) afin d'uniformiser cet espace public (devis en cours). Sans compter sur la relance et refonte du magazine de Grand Cognac (coût de la refonte : 3 000 € auquel s'ajoute le coût pour chaque numéro trimestriel, en 38 000 exemplaires - conception/impression/rédaction/distribution : 23 000 €, soit 95 000 euros sur 2021) pour renforcer la diffusion de l'information, déjà existante par les réseaux sociaux de Grand Cognac et de ses équipements, les relais de chaque mairie, la presse, le site internet et la newsletter mensuelle.

Des outils de communication spécifiques, comme le « Guide du conseiller communautaire de Grand Cognac », le « Rapport d'activités » ou le « Guide des aides à destination des communes » seront réalisés (coût intégré précédemment). Avec pour objectif d'améliorer la diffusion d'information auprès de toutes les mairies, en partageant très régulièrement les dernières actualités auprès des secrétaires de mairie.

La structuration des services communautaires

Les ressources humaines

L'année 2021 sera consacrée à consolider le fonctionnement de l'agglomération, en optimisant l'efficacité des services tout en maîtrisant la masse salariale.

Les principaux projets et enjeux pour 2021 seront les suivants :

- Le plan de formation des cadres et encadrants débuté en 2019, et suspendu pendant l'état d'urgence sanitaire, sera achevé avec les modules relatifs à la stratégie et gouvernance, et aux modes de gestion des services publics locaux. Ce projet ambitieux, élaboré en partenariat avec le CNFPT, a largement contribué au développement d'une culture commune et à la sécurisation des actes. Les modules liés aux fondamentaux de la gestion des collectivités ont été ouverts en intra aux autres agents désireux de se former dans l'objectif d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des services. Il conviendra de définir les prochains axes de formation pour élaborer un nouveau plan pluriannuel de formation.
- L'évolution de l'organisation générale et du règlement intérieur du personnel : harmonisation des conditions d'annualisation du temps de travail, définition et mise en œuvre des astreintes, évolution des modalités de télétravail
- Dans le cadre de la politique d'hygiène, de sécurité et de qualité de vie au travail : l'élaboration du document unique
- Dans le cadre de la politique d'action sociale : la finalisation de la souscription d'un contrat collectif prévoyance
- L'élaboration d'un outil de gestion d'un organigramme des services
- La définition des règles de rémunération des contractuels
- La meilleure prise en compte des problématiques individuelles,
- L'élaboration d'un règlement sur les temps de travail annualisés,
- L'étude de la souscription d'un contrat collectif prévoyance.

D'autre part, le plan de formation des cadres et encadrant, initié en 2019 en collaboration avec le CNFPT, se poursuivra sur les thèmes de la gestion de projet et du rôle du cadre. D'autres thèmes tels que la gestion du travail à distance et la prise en compte du bien-être au travail seront également intégrés.

Les systèmes d'information et le développement numérique

La structuration interne

La poursuite de la structuration des systèmes d'information et du développement numérique restent un enjeu crucial pour l'agglomération. L'environnement informatique et numérique devra être consolidé afin d'offrir des conditions de travail aux services et aux élus répondant aux besoins et aux attentes.

La structuration passera par l'organisation du pôle avec le recrutement de 3 agents :

- Un administrateur système,
- Un chef de projet,
- Un technicien.

L'année 2021 verra par conséquent une progression de la masse salariale comprise entre 150 000 € et 200 000 €, tenant compte du poste de Directeur des Systèmes d'Information et Télécommunication (DSIT) en année pleine (recrutement effectif depuis septembre 2020).

Elle se traduira également sur le plan administratif par le lancement et la signature de 4 marchés :

- Infogérance et support
- Matériel informatique
- Licences utilisateurs et serveurs
- Reprographie et impressions

Ces derniers permettront de se conformer aux règles de la commande publique, de réduire les coûts d'acquisition et d'améliorer la réactivité dans une perspective de renouvellement et d'harmonisation des matériels et des logiciels.

Par ailleurs, afin de répondre au besoin croissant de travail à distance, notamment avec les partenaires extérieurs, qu'ils soient institutionnels ou privés, l'agglomération se dotera d'équipements de visioconférence dont l'investissement est estimé entre 10 000 € et 25 000 €.

Enfin, l'infrastructure et les outils dédiés à la téléphonie devront être modernisés pour améliorer la mobilité et limiter les coûts. La mise en place d'outils de type Softphone sera étudié en complément de la téléphonie fixe.

L'Autorisation de Programme (AP) « Informatique » pour la période 2017/2020 était dotée de 852 887 €. Elle devra tenir à compter de 2021 du schéma directeur dont les actions sont évaluées au total à 2,5 millions d'euros. L'Autorisation de Programme sera réévaluée et les Crédits de Paiement (CP) seront ajustés au budget 2021.

Des choix techniques devront également être faits pour assurer la sécurité, l'efficience et la maîtrise des infrastructures de l'agglomération et des arbitrages devront avoir lieu sur le niveau d'externalisation. Les investissements nécessaires s'inscriront dans le cadre de l'AP réévaluée.

Le développement du Très Haut Débit (THD).

Le déploiement du Très Haut Débit, confié à Charente Numérique se poursuit. 7 750 Prises seront déployées d'ici fin 2020 et 6 000 supplémentaires seront installées au cours du 1er trimestre 2021.

Concernant les zones économiques, elles seront réalisées au plus tard en Mars 2021.

La participation de l'agglomération à Charente Numérique (via le SDEG) pour le développement de THD devrait être portée à 454 000 €, dont 133 000 € au titre de la participation statutaire et 321 000 € de participation aux travaux FTTH (remboursement des emprunts).

Le siège de la communauté d'agglomération

Le siège administratif de Grand Cognac, situé dans un bâtiment à caractère patrimonial rénové en 2016, localisé sur le site de l'ancien hôpital de Cognac, atteint les limites de ses capacités d'accueil, tant en matière de bureaux que de lieux de réunion.

En effet, quatre ans après la création de la communauté d'agglomération, de nouveaux besoins ont émergé. L'itinérance des conseils de communauté dans les communes montre ses limites logistiques et la nécessité d'une salle dédiée aux assemblées. La stabilisation des compétences a permis la structuration des services ce qui engendre des besoins de rationalisation des locaux de travail et de regroupement de moyens.

L'opération de requalification du site de l'ancien hôpital, comprise dans le périmètre Action Cœur de ville, constitue une opportunité pour, d'une part, agrandir le siège de Grand Cognac et, d'autre part, reconquérir et valoriser une partie des bâtiments de cette friche hospitalière pour accueillir des activités tertiaires compatibles, avec un objectif de mutualisation de locaux, y compris l'éventualité d'implanter une antenne des services fiscaux nationaux.

L'estimation provisoire du coût des travaux au stade de l'étude de faisabilité est de 800 000 € HT
Le coût d'acquisition du foncier a été négocié à 610 000 €, hors frais de notaire.

L'année 2021 sera l'année de l'acquisition du site et du lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Les services techniques

Les équipes techniques de Grand Cognac (y compris l'équipe des stades et celle du chantier d'insertion) sont réparties sur 6 sites sur le territoire.

Par ailleurs, depuis la modification des statuts de Grand Cognac en 2019, l'essentiel du patrimoine communautaire est situé autour de la polarité de Cognac.

Afin de rationaliser les déplacements et de permettre des synergies entre services, il a été proposé de rassembler les équipes techniques sur un même site, proche de Cognac et de la RN 141.

Un local répondant aux besoins a été trouvé à Châteaubernard dans la zone du fief du Roy. Il est proposé de l'acquérir au montant de 1 782 000 € TTC.

Des travaux d'aménagement seront à prévoir à hauteur de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC

L'année 2021 sera consacrée aux études et aux travaux d'installation des services dans ce site.

Le projet d'administration

Le projet d'administration, engagé en 2019 et mené de manière collaborative, a subi deux coups d'arrêt successifs : un premier suite à la cyberattaque de la nuit du 11 au 12 octobre 2019 et un second avec le départ du DGS en septembre de cette année.

La crise sanitaire n'a pas permis de reprendre le travail initié jusqu'à présent. Ce document fondateur sera repris et finalisé sous l'égide du futur directeur général des services courant 2021.

Les budgets annexes

Les zones d'activité

Afin de répondre aux besoins d'implantation et d'extension des entreprises les projets de création /extension de zones d'activité seront poursuivis :

- L'extension de la Zone du Fief de la couture à Genté avec le démarrage des travaux en 2021 (2 000 000 €). Ces dépenses seront à terme compensées par les recettes des ventes de terrains,
- Création de la zone des Grands Champs et extension de la zone du Plassin à Gensac la Pallue. 2021 sera consacré à la poursuite des études préliminaires en cours et aux négociations foncières (390 000 €). Ces dépenses seront à terme compensées par les recettes des ventes de terrains
- L'extension de la zone du Pont Neuf à Salles d'Angles : démarrage des négociations foncières et des acquisitions.
- L'extension de la zone des Malestiers à Segonzac : poursuivre les démarches de maîtrise du foncier et maîtrise d'œuvre (300 000 €)
- Les négociations et acquisitions foncières pour les projets de zone d'activité de Nercillac et Mérignac

Une politique de l'eau et de l'assainissement respectueuse de l'environnement et soucieuse de la qualité du service

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Ce financement implique d'équilibrer obligatoirement le budget en recettes et en dépenses, avec la difficulté de devoir gérer des budgets distincts en fonction des modes de gestion.

Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général ne doit venir abonder le service.

Le travail de prospective financière débuté fin 2019, afin d'identifier les leviers d'optimisation et de consolidation sur le budget assainissement régie doit se poursuivre en 2021 afin de mettre en cohérence la stratégie tarifaire avec les investissements à venir.

L'eau potable

La tarification

La politique d'harmonisation tarifaire, initiée en 2017 sur 5 ans, va se poursuivre en 2021 avec comme objectif de ne pas augmenter le coût moyen à l'utilisateur sur le territoire, tout en dégagant des marges de manœuvre suffisantes au financement des investissements à venir.

Les recettes attendues en 2021 sont de l'ordre de 4 200 000 € HT.

En matière d'investissement les axes sont les suivants :

Protéger et améliorer la qualité de l'eau

La communauté dispose de 29 captages sur son territoire et de 7 stations de traitement de l'eau.

La non-conformité récurrente par rapport aux pesticides implique de mettre en place une filière de traitement adaptée au niveau des stations de Jarnac et Merpins, pour un montant total de 1 500 000 € HT sur Merpins et 840 000 € HT sur Jarnac.

Il est également prévu de poursuivre les actions de diagnostic des captages pour 130 000 € (captages de Bourg Charente et d'Houlette) et la mise en œuvre des nouveaux programmes Re-resource 2019-2023 sur les aires d'alimentation des captages Grenelle (Houlette, Jarnac, Triac).

Sécuriser la ressource en eau

L'absence d'interconnexion des ressources sur le territoire de Grand Cognac fragilise la continuité du service d'alimentation en eau potable en cas de pollution ou tout autre aléa.

L'année 2021 sera consacrée au démarrage du projet d'interconnexion Jarnac-Triac pour un montant de 950 000 € HT. La recherche de nouvelle(s) ressource(s) sera également lancée avec un montant pour cette année de 500 000 € HT.

Maintenir le bon état du patrimoine

L'agglomération va poursuivre le programme de rénovation des réservoirs pour un montant de 500 000 € HT en 2021.

Pour le renouvellement, l'objectif est de renouveler 1% des réseaux soit 15 km par an pour une enveloppe budgétaire de 2 500 000 € HT/an.

L'assainissement collectif

Tarification

La politique tarifaire est la même que pour l'eau.

Les recettes attendues en 2021 sont de l'ordre de 3 800 000 €.

En ce qui concerne le budget annexe assainissement régie, les tarifs devront notamment être réinterrogés pour tenir compte des difficultés pour équilibrer le budget.

En matière d'investissement les axes sont les suivants :

Garantir la protection du milieu récepteur :

Une étude préalable sur le projet de réhabilitation de la station d'épuration de Cognac doit être lancée pour 100 000 € HT en 2021.

Poursuivre l'extension de réseaux

Les schémas directeurs d'assainissement prévoient peu d'extensions de réseaux sur le territoire. L'année 2021, sera dédiée à la fin des travaux sur Bassac et Mérignac (pour mémoire, le montant total des deux opérations est de 3 800 000 €).

Maintenir le bon état du patrimoine

Les études diagnostiques des systèmes d'assainissement, obligatoires tous les 10 ans, vont se poursuivre sur les secteurs de Jarnac et Gensac la Pallue et seront lancées sur Segonzac et Hiersac pour un montant de 240 000 € HT.

La fin des premières études diagnostiques va permettre de mettre en œuvre les travaux les plus urgents identifiés. Un montant de 1 500 000 € HT est proposé pour assurer le renouvellement des réseaux d'assainissement en 2021.

L'assainissement non collectif

Tarifification

La politique tarifaire a été votée en 2018 dans une logique d'harmonisation des tarifs.

Les recettes attendues sont de l'ordre de 300 000 € pour 2021.

Il est notamment envisagé pour 2021, de terminer les diagnostics de bon fonctionnement des installations non collectives sur les communes n'ayant pas encore été contrôlées soit environ 1 800 installations réparties sur 7 communes.

Une politique de réduction des déchets

Le département de la Charente, au travers du syndicat départemental Calitom, s'est engagé dans un plan ambitieux de réduction des déchets de 20 % d'ici 2025. Grand Cognac s'est proposé d'être acteur sur son territoire des actions de prévention.

Cela se traduit d'une part par des actions éco-responsables au sein des services de Grand Cognac et d'autre part par un accompagnement des communes, des particuliers, des entreprises et du monde associatif dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire la production de déchets.

Ainsi, en 2021, Grand Cognac va piloter des projets visant à limiter le gaspillage alimentaire notamment dans plusieurs établissements scolaires, à réduire la production de déchets des structures communautaires et à limiter la production de déchets végétaux sur le territoire. Grand Cognac va également assurer la distribution de composteurs individuels financés par Calitom.

Par ailleurs, Grand Cognac se propose de compléter l'aide de Calitom pour l'installation de conteneurs enterrés et d'aider les communes pour la mise en place de claustras sur les points d'apport volontaires.

Enfin, dans le cadre de la convention de transfert de la collecte des déchets de la commune de Cognac à Calitom, Calitom s'est engagé à réaliser une déchetterie dernière génération dans la zone de la Haute Sarrazine.

Sur la fiscalité, l'objectif est de calculer la TEOM sur la base du montant de cotisation appelé par Calitom. Le produit appelé pour calculer la TEOM devrait rester stable par rapport à 2020.

Néanmoins la nécessité de mettre des moyens supplémentaires pour la prévention et l'augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Produits Polluants (TGAP) peuvent laisser penser que cette taxe sera amenée à augmenter par la suite.

Le transport et la mobilité

Le budget annexe Transport est alimenté en grande partie par le versement mobilité payé par les entreprises de 11 salariés et plus. Les recettes de ce versement mobilité, s'élèvent à environ 1,5 millions d'euros, pourraient être affectée par la crise sanitaire en 2021.

Les transports scolaires

L'année 2020 a été marquée par la reprise de l'exercice effectif de la compétence transports scolaires pour les collégiens et lycéens du territoire. 2021 sera ainsi une année pleine concernant l'exercice de cette compétence, qui se traduit principalement par des dépenses de fonctionnement :

- Environ 1,2 millions d'euros HT pour financer les circuits de transport vers les collèges et les lycées, auxquels s'ajoutent les quelques 15 000 € HT de frais liés au logiciel, à l'impression et à l'envoi des cartes ou encore à la communication ;
- Environ 130 000 € HT de subventions aux autorités organisatrices de second rang, les communes et SIVOS du territoire, pour le financement des transports scolaires des élèves de primaire et maternelle.

Le transfert de cette compétence s'accompagne d'un transfert de charge régional de 1 526 822 € par an et des recettes perçues auprès des usagers, de l'ordre de 150 000 € par an.

Enfin, la question de la réalisation d'un habillage des cars de transport scolaire pourrait se poser en matière d'investissement, notamment afin de les rendre plus visibles pour l'ensemble des habitants du territoire, auxquels ils sont désormais accessibles (sous conditions).

Le réseau Transcom

L'offre de transport public du réseau Transcom comporte désormais 5 lignes de bus qui desservent les communes de Cognac, Châteaubernard, Merpins, et une ligne qui relie Segonzac à Jarnac en passant par Mainxe.

Le service Trans'porte qui propose une offre de transport en porte à porte pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite fonctionne à l'heure actuelle dans quatre zones distinctes ; une réflexion sur l'évolution de ce service sera menée afin de l'adapter au mieux aux besoins des habitants du territoire.

Le coût du contrat d'obligation de service public (OSP) conclu avec la Société Publique Locale (SPL) STGA s'établit à environ 1,3 millions d'euros, à réseau et services constants.

Ce coût sera amené à évoluer si les services doivent se développer ou être modifiés.

En investissement, des dépenses sont à prévoir pour l'acquisition de nouveaux véhicules, notamment en remplacement des minibus qui sont vieillissants et génèrent des coûts de réparation élevés ; l'acquisition de 2 minibus diesel représenterait un coût de l'ordre de 300 000 €. Mais cette enveloppe pourra être amenée à évoluer, car une étude est lancée en cette fin d'année 2020 afin de comparer différentes motorisations (électriques, hybrides, hydrogène, etc...) en vue du verdissement du parc de bus de Grand Cognac.

Des travaux seront également à prévoir sur le futur dépôt de bus avant le déménagement de ce dépôt, travaux qui pourraient nécessiter une enveloppe de l'ordre de 150 000 €. Le site actuel du dépôt, situé en centre-ville de Cognac (rue de Bellefonds), pourrait être vendu pour la réalisation d'un projet d'habitat.

Enfin, l'investissement dans l'aménagement du réseau (toilettes conducteurs, mise en accessibilité des points d'arrêts, équipement en abribus, ...) devra être poursuivi, pour un montant global estimé à 100 000 €.

La mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacement (PGD)

Le début de mise en œuvre des actions du PGD, voté en décembre 2019, a été retardée par la crise sanitaire. Les actions qui pourraient s'engager en 2021 sont les suivantes :

- L'élaboration du plan cyclable communautaire, permettant de mettre en place un règlement d'intervention, pour une enveloppe d'environ 20 000 € ;
- L'aménagement cyclable dans la ZA de Merpins pour un budget supérieur à 200 000 €, compte tenu du linéaire à réaliser et des contraintes du site ;
- Le plan de déploiement des bornes électriques qui pourrait être confié à la SPL Gama en maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- L'aménagement multimodal de la gare de Jarnac, qui reste à dimensionner en fonction des besoins.

Il est à noter que dans le cadre du plan de relance, des financements de l'Etat pourraient être mobilisés sur ce type de projets.

Enfin, le travail avec le syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités, dont Grand Cognac est membre, se poursuivra également, notamment afin de développer l'intermodalité et de mener d'éventuelles actions en matière de mobilité avec les territoires voisins.